

REPUBLIQUE DU BENIN

ASSOCIATION NATIONALE DES PRATICIENS DE LA MICROFINANCE DU
BENIN – CONSORTIUM ALAFIA



**PERFORMANCES GLOBALES DES
INSTITUTIONS DE MICROFINANCE DU BENIN
MEMBRES DU CONSORTIUM ALAFIA**

Années : 2006 et 2007



Réalisé avec le concours de **Care International – Bénin**

5^e édition, Janvier 2009

TABLE DES MATIERES

AVANT – PROPOS	5
PREFACE	7
GRANDES CONCLUSIONS DU RAPPORT 2006-2007	9
QUELQUES MEILLEURS RATIOS DE PERFORMANCES 2007	10
INTRODUCTION.....	17
SOURCES ET OUTIL D'ANALYSE DES DONNEES	18

PREMIERE PARTIE : PERFORMANCES FINANCIERES

1. CARACTERISTIQUES INSTITUTIONNELLES	20
1.1. Données évolutives	20
2. STRUCTURE DE FINANCEMENT	22
2.1. Dépôts sur actif total.....	22
2.2. Encours de prêts sur actifs total	22
2.3. Ratio de capitalisation	23
2.4. Ratio de liquidité de l'actif.....	23
2.5. Ratio de rendement des actifs.....	23
3. INDICATEURS DE PORTEE	24
3.1. Nombre d'emprunteurs.....	24
3.2. Pourcentage d'emprunteurs femmes	24
3.3. Solde moyen de prêt (par emprunteur)	25
3.4. Montant moyen des prêts décaissés	25
3.5. Encours moyen de prêts	25
3.6. Nombre de groupements touchés	25
3.7. Encours moyens de prêts sur PNB par habitant	26
3.8. Nombre d'épargnants.....	26
3.9. Montant d'épargne moyen par épargnant	27
4. INDICATEURS MACRO ECONOMIQUES	27
5. PERENNITE ET RENTABILITE	28
5.1. Rendement de l'actif.....	28
5.2. Rendement retraité de l'actif	28
5.3. Rendement des fonds propres	28
5.4. Autosuffisance opérationnelle	29
5.5. Autosuffisance financière	29
5.6. Marge bénéficiaire	30
5.7. Coefficient d'exploitation	30

6. PRODUITS D'EXPLOITATION	31
6.1. Ratio des produits financiers	31
6.2. Rendement nominal du portefeuille brut	31
6.3. Rendement réel du portefeuille brut	31
7. RATIO DES CHARGES D'EXPLOITATION.....	32
7.1. Ratio des charges totales.....	32
7.2. Ratio des charges d'exploitation	32
7.3. Ratio des charges du Personnel	32
7.4. Ratio des charges administratives (Frais généraux)	32
7.5. Ratio des charges financières	33
7.6. Ratio de dotation aux Provisions pour Prêts irrécouvrables.....	33
8. EFFICIENCE.....	33
8.1. Ratio de Charges d'exploitation au Portefeuille	33
8.2. Ratio des charges du personnel au Portefeuille.....	34
8.3. Ratio des charges administratives rapportées au portefeuille de crédits	34
8.4. Coût par Emprunteur et coût par prêt.....	35
9. PRODUCTIVITE.....	35
9.1. Emprunteurs par effectif du personnel et par agent de Crédit.....	35
9.2. Prêts par effectif du personnel et par agent de Crédit.....	35
9.3. Epargnants par effectif du personnel	36
9.4. Distribution du personnel.....	36
10. RISQUES	37
10.1. Portefeuille A Risque (PAR)>30 jours	37
10.2. Portefeuille A Risque (PAR)>90 jours	37
10.3. Portefeuille A Risque (PAR) > 180 jours	37
10.4. Taux de radiation de prêts.....	38
10.5. Taux de perte sur Prêts.....	38
10.6. Taux de couverture du risque.....	38
10.7. Taux de provisions pour créances en souffrance.....	39
11. RATIOS PRUDENTIELS.....	39
11.1. Ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	39
11.2. Réserve générale	39
11.3. Ratio de limitation des risques portés par une institution	40
11.4. Ratio de couverture des emplois moyen et long termes par des ressources stables	40
11.5. Limitations des prêts aux dirigeants	41
11.6. Limitation des risques pris sur un seul membre	42
11.7. Norme de liquidité	42
CONCLUSION SUR LES PERFORMANCES FINANCIERES.....	43

DEUXIEME PARTIE : PERFORMANCES SOCIALES

1. CIBLAGE DES PAUVRES ET DES EXCLUS.....	47
1.1. Ciblage géographique	47
1.2. Ciblage individuel	47
1.3. Ciblage méthodologique ou méthodologie « pour les pauvres ».....	48
2. ADAPTATION DES SERVICES ET PRODUITS.....	49
2.1. Diversité des services	49
2.2. Qualité des services	50
2.3. Accès des clients aux services non-financiers	50
3. – AMELIORATION DU CAPITAL SOCIAL ET POLITIQUE DES CLIENTS.....	51
3.1. Confiance et partage de l'information.....	52
3.2. Représentation des clients et participation à la prise de décision.....	52
3.3. Construction du capital social.....	53
4. – RESPONSABILITE SOCIALE DES INSTITUTIONS	54
4.1. Politique des ressources humaines.....	55
4.2. Responsabilité sociale envers les clients	55
4.3. Responsabilité sociale envers la communauté locale.....	56
ANALYSE DES RESULTATS	57
CONCLUSION SUR LES PERFORMANCES SOCIALES.....	59
ANNEXES	60

AVANT – PROPOS

Le Consortium ALAFIA publie ce document à l'intention de tous les partenaires au développement, des institutions membres et de tous ceux qui s'intéressent au développement et aux performances financières et sociales des institutions de microfinance du Bénin.

Les membres du Consortium ALAFIA profitent de cette opportunité pour remercier CARE-Bénin et le Ministère de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (MMFEJF) pour leur contribution globale aux programmes du Consortium ALAFIA et à la publication de ce document.

Ce document a été produit avec la contribution des personnes dont nous tenons à remercier. Il s'agit tout particulièrement de :

- ✚ M. Laté Lawson-Lartego de CARE International Atlanta – US, qui a cru au projet d'amélioration de l'outil de mesure, d'analyse stratégique et de gestion des performances ALAFIA PERFORM PLUS et a œuvré pour sa réalisation.
- ✚ M. Rotimy Djossaya et Mme Madinatou Ahounou de CARE-Bénin, qui ont également œuvré dans le cadre du projet d'amélioration de l'outil ALAFIA PERFORM PLUS et de la publication de ce premier rapport sur les performances des institutions de microfinance du Bénin membres du Consortium ALAFIA.
- ✚ M. Albert Djidohokpin, Consultant pour sa contribution à la rédaction de ce rapport sur les performances des institutions de microfinance du Bénin membres du Consortium ALAFIA.
- ✚ MM. Sylvestre Honvou, Joseph Dakè, Jean Dah Hounnon et Ulrich Bankolé, personnel du Consortium ALAFIA.

Nous voudrions ici remercier les Directeurs des institutions de microfinance du Bénin pour leurs contributions toujours renouvelées dans le cadre de la publication de ce rapport sur les performances de leurs institutions. C'est la preuve qu'ils accordent effectivement une grande priorité à la transparence financière dans la microfinance au Bénin.

Nous voudrions remercier tout particulièrement les bailleurs de fonds et les partenaires institutionnels, techniques et financiers de la microfinance au Bénin (organisations internationales, ministères, banques, investisseurs privés, clients, ...) pour les intérêts manifestés sur les précédents rapports de performances.

Fidèle à son objectif de promotion des meilleures pratiques au sein du secteur de la microfinance, le Consortium ALAFIA mettra tout en œuvre pour renseigner efficacement les partenaires et le public en général sur les performances des institutions de microfinance.

PREFACE

Durant ces deux dernières décennies, la recherche a démontré que si la microfinance est bien organisée pour répondre aux besoins spécifiques des populations pauvres ou exclues des services financiers, elle peut être un réel outil pour l'éradication de la pauvreté. En développant des produits appropriés et des mécanismes d'offre de services adaptés, la microfinance peut aider les populations pauvres à travailler selon leur rythme pour sortir de la pauvreté. En offrant des services financiers à un niveau significatif, les institutions de microfinance (IMF) peuvent atteindre leur autonomie financière.

Les pratiques de microfinance impliquent les pauvres dans la conception de l'offre de services, qui font d'eux des participants actifs de leur propre développement et encouragent leur auto développement et leur estime de soi. Les activités économiques des IMF et de leurs clientèles que sont les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), contribuent de façon significative aux économies locales et nationales. Au Bénin, la contribution des MPME a un poids économique très important dans la formation du produit national brut.

L'implication des très pauvres dans la conception de l'offre de services par les IMF et l'amélioration de leurs conditions de vie (performances sociales) et la réalisation de l'autonomie financière des IMF (performances financières) sont au centre des interventions dans le secteur de l'Association Nationale des Praticiens de la Microfinance du Bénin (Consortium ALAFIA).

Le présent rapport publié à l'intention des partenaires du secteur de la microfinance sur les performances des institutions membres, s'inscrit dans l'objectif de promotion du secteur que le Consortium ALAFIA s'est assigné.

La microfinance vise l'objectif de développement durable des bénéficiaires de services financiers, en même temps la rentabilité financière des institutions de microfinance. Elle contribue à la lutte contre l'exclusion financière, qui n'est pas seulement la conséquence mais aussi la cause de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

VISION GLOBALE DU CONSORTIUM ALAFIA :

Les institutions de microfinance deviennent de plus en plus performantes pour contribuer de façon efficace et durable au développement des micros entreprises et à la réduction de la pauvreté au Bénin.

SA MISSION :

Contribuer à la défense des institutions de microfinance et faciliter leur professionnalisation et leur développement d'une part, en renforçant continuellement leurs capacités à offrir les services au regard des meilleures pratiques, et d'autre part, en œuvrant pour l'amélioration de l'environnement juridique, économique et politique dans lequel elles interviennent.

SES OBJECTIFS :

- ✚ Intensifier les actions de promotion de la microfinance, de lobbying et de plaidoyer auprès de l'Etat, des partenaires au développement, des institutions financières, des opérateurs économiques et du large public.
- ✚ Accroître la contribution des IMF à la réduction de la pauvreté.
- ✚ Renforcer les relations avec et entre les membres du Consortium ALAFIA.
- ✚ Relever le niveau de professionnalisme des membres du Consortium ALAFIA, par rapport à la réglementation et aux normes, la performance dans la gestion et la croissance durable.
- ✚ Renforcer la capacité d'intervention du Consortium ALAFIA.

Cotonou, Janvier 2009

C. Ignace DOVI
*Directeur du Consortium ALAFIA
(Association nationale des
praticiens de la microfinance du
Bénin)*

GRANDES CONCLUSIONS DU RAPPORT 2006-2007

Le présent rapport qui rend compte des performances globales des institutions de microfinance (IMF) du Bénin, membres de l'Association Nationale des Praticiens de la Microfinance du Bénin (Consortium ALAFIA) fait apparaître les conclusions ci-après :

1. La moitié des IMF membres du Consortium ALAFIA ont un statut mutualiste ou coopératif agréé, le quart est constitué d'ONGs et de sociétés conventionnées ; et, le dernier quart d'ONGs non conventionnées. Pour ce dernier quart, les demandes d'autorisations d'exercice sont en cours.
2. Entre les deux années (2006 et 2007), l'effectif du personnel des IMF s'est accru de 4%, celui des agents de crédit s'est accru de 3%.
3. Par contre, le nombre de points de services s'est réduit de 1%, passant de 331 en 2006 à 328 en 2007.
4. L'encours sur actifs s'est progressivement réduit sur les trois dernières années. La conséquence immédiate de cette régression est la diminution des produits financiers bruts.
5. Quant aux dépôts, ils se sont accrus sur les trois années (2005 à 2007). Le ratio dépôts sur actifs s'est amélioré, témoignant un renforcement de la confiance de la clientèle. L'avantage a été l'augmentation de la liquidité de l'actif des IMF.
6. Le nombre d'emprunteurs s'est globalement accru de 17% avec une prépondérance des emprunteurs femmes représentant plus de 69% du nombre total.
7. Entre les deux dernières années (2006 et 2007), une augmentation des épargnants a été notée, soit de 9%. Les femmes représentent près de la moitié de l'effectif total, soit 45%.
8. Les ratios de rendement sont demeurés négatifs, le taux d'autosuffisance opérationnelle moyen est inférieur à 100%, la norme est supérieure à 130%.
9. Le coefficient d'exploitation moyen est resté supérieur à 100%, la norme est inférieure à 60% pour les structures d'épargne et de crédit et inférieure à 40% pour les structures de crédit direct.
10. Les produits d'exploitation sont restés très faibles par rapport à l'encours de crédits, moins de 25% sur chacune des trois dernières années (2005 à 2007). Par conséquent, ils ont été très insuffisants pour permettre aux IMF de dégager de marge bénéficiaire.
11. Quant aux charges d'exploitation, elles ont été très importantes sur les deux derniers exercices, atteignant le niveau de 45% de l'encours brut de crédit en 2007.
12. Par rapport aux secteurs d'activités des demandeurs de crédit, le commerce (68%) est en tête mais en recul de 2% par rapport à l'année 2006, certainement au profit de l'agriculture qui s'établit à 18% en 2007.

13. Enfin, sur les dimensions de la performance sociale et sur deux des quatre dimensions, les trois quarts (3/4) des institutions ont une moyenne supérieure ou égale à 15 sur 25 points.

QUELQUES MEILLEURS RATIOS DE PERFORMANCES 2007

Le présent rapport donne des informations sur la santé des institutions de microfinance (IMF) en terme de ratios. En effet, les IMF membres du Consortium ALAFIA sont de toute taille dont la clientèle provient de plusieurs domaines professionnels. Quelques meilleurs ratios réalisés en 2007 par rapport aux normes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sont présentés ici.

PERENNITE ET RENTABILITE

Rentabilité des fonds propres (norme > 15%) :

- COWEC (52,5%)
- UNACREP (15,2%)
- CMMB (29,2%)
- IAMD (39,4%)
- CBEC (20,5%)

Rendement sur actif (norme > 3%) :

- IAMD (10,7%)
- APRETECTRA (6,2%)
- VITAL FINANCE (3,9%)
- CMMB (6,2%)
- COWEC (5,9%)

Autosuffisance opérationnelle (norme > 130%) :

- APRETECTRA (199,6%)
- VITAL FINANCE (143,5%)
- IAMD (156,8%)
- COWEC (146,3%)
- CERIDAA (141,9%)

Marge bénéficiaire (norme > 20%) :

- IAMD (36,2%)
- APRETECTRA (21,6%)

- CAISSE CODES (20,9%)
- COWEC (36,1%)
- CERIDAA (29,5%)

✚ Coefficient d'exploitation (norme $\leq 60\%$ épargne-crédit) :

- CPEC (43,8%)

EFFICACITE ET PRODUCTIVITE

✚ Productivité des agents de crédit (norme ≥ 130) :

- RENACA (1301)
- FINADEV (253)
- FECECAM (366)
- PADME (402)
- CFAD (1028)
- VITAL FINANCE (374)
- CPEC (149)
- ALIDE (461)

✚ Productivité du personnel (norme > 115) :

- CFAD (484)
- VITAL FINANCE(133)
- ACFB (236)
- ALIDE (164)
- SIA N'SON (414)
- FINADEV (121)
- PADME (121)

✚ Ratio de charges d'exploitation (norme $\leq 35\%$) :

- FINADEV (29,7%)
- FECECAM (24,7%)
- PADME (19,3%)
- MDB (19,3%)
- MUTUALITE CHRETIENNE (16,4%)
- CCEC (13,0%)
- UNACREP (33,4%)
- VITAL FINANCE (16,4%)
- ACFB (21,9%)

- MODEC (29,5%)
- CPEC (12,5%)
- ALIDE (27,9%)
- RENACA (30,4%)

✚ Ratio des frais généraux (norme <15% crédit direct et 20% épargne-crédit) :

- CPEC (4,7%)
- FECECAM (18,6%)
- PADME (14,6%)
- MDB (15,1%)
- MUTUALITE CHRETIENNE (11,2%)
- CCEC (7,4%)
- CAISSE CODES (6,6%)
- VITAL FINANCE (12,0%)
- ACFB (15,9%)
- CPEC (4,7%)

✚ Ratio des charges de personnel (norme <5% crédit direct et <10% épargne-crédit) :

- FINADEV SA (6,0%)
- FECECAM (6,9%)
- PADME (4,2%)
- PAPME (7,0%)
- MDB (3,6%)
- UNACREP (8,4%)
- VITAL FINANCE (6,9%)
- ACFB (6,4%)
- CMMB (4,6%)
- MODEC (8,2%)
- CPEC (2,5%)
- RENACA (5,6%)

STRUCTURE DE FINANCEMENT

✚ Ratio de capitalisation (norme > 10%) :

- APRETECTRA (80,4%)
- FINADEV (10,6%)
- PADME (34,7%)

- MDB (30,1%)
- CAISSE CODES (25,4%)
- VITAL FINANCE (58,0%)
- ACFB (36,7%)
- CMMB (21,5%)
- CPEC (32,3%)
- ALIDE (36,0%)
- RENACA (31,8%)

✚ Ratio de liquidité de l'actif (norme > 2% crédit direct et 5% épargne-crédit) :

- SIA N'SON (46,8%)
- CCEC (57,6%)
- FINADEV (5,9%)
- FECECAM (50,9%)
- PADME (28,7%)
- PAPME (7,4%)
- MDB (24,5%)
- CFAD (15,4%)
- UNACREP (15,7%)
- MODEC (10,6%)
- COWEC (40,7%)
- CPEC (7,5%)
- RENACA (16,0%)

✚ Ratio de rendement des actifs (norme > 15%) :

- IAMD (28,0%)
- VITAL FINANCE (17,4%)
- CMMB (24,9%)
- MODEC (15,5%)
- CPEC (15,4%)
- ALIDE (24,2%)
- RENACA (15,8%)

RATIOS PRUDENTIELS (COMMUNS A TOUTES LES IMF)

✚ Réserve générale : liste d'IMF ayant constitué de réserve générale sur la base des excédents réalisés en 2007

- PADME (25 981 929)

- APRETECTRA (439 559)
- CAISSE CODES (1 087 167)
- VITAL FINANCE (25 092 150)
- ACFB (3 703 868)
- CMMB (1 164 769)
- IAMD (2 162 849)
- COWEC (234 008)
- CPEC (10 481 562)
- ALIDE (1 470 664)
- RENACA (3 642 273)

✚ Couverture des emplois LMT par des ressources stables (norme ≤ 1) :

- APRETECTRA (0,07)
- FINADEV (0,51)
- PADME (0,71)
- PAPME (0,58)
- MDB (0,97)
- CCEC (0,14)
- VITAL FINANCE (0,33)
- ACFB (0,66)
- CMMB (0,54)
- MODEC (0,73)
- CPEC (0,58)
- ALIDE (0,47)

✚ Normes de liquidité (norme $> 80\%$) :

- FINADEV (142%)
- FECECAM (88%)
- PADME (196%)
- PAPME (210%)
- MDB (104%)
- MUTUALITE CHRETIENNE (100%)
- CFAD (96%)
- VITAL FINANCE (331%)
- ACFB (151%)
- CMMB (112%)
- MODEC (106%)

- CPEC (152%)
- RENACA (136%)

PERFORMANCES SOCIALES (SPI/CERISE)

✚ Ciblage des pauvres et des exclus (norme ≥ 15 points / 25)

- UNACREP (17)
- CPEC (15)
- RENACA (17)
- FECECAM (19)
- CFAD (16)
- PADME (17)
- CERIDAA (18)
- APRETECTRA (20)
- ACFB (20)
- ADIL (16)
- ALIDE (19)

✚ Adaptation des services et produits à la clientèle cible (norme ≥ 15 points / 25)

- CCEC (18)
- UNACREP (16)
- COWEC (15)
- CPEC (20)
- MODEC (17)
- CMMB (17)
- RENACA (20)
- FECECAM (21)
- CFAD (17)
- VITAL FINANCE (17)
- PADME (18)
- CERIDAA (16)
- APRETECTRA (18)
- PAPME (21)
- ACFB (18)
- ALIDE (22)
- FINADEV (17)

✚ **Amélioration du capital social et politique des clients (norme ≥ 15 points / 25)**

- UNACREP (17)
- CPEC (15)
- RENACA (17)
- FECECAM (19)
- IAMD (16)
- ACFB (21)
- ALIDE (21)

✚ **Responsabilité sociale de l'institution (norme ≥ 15 points / 25)**

- CCEC (15)
- CPEC (15)
- RENACA (17)
- FECECAM (16)
- VITAL FINANCE (17)
- IAMD (15)
- PADME (17)
- ALIDE (19)

NB : les informations ci-dessus sont celles fournies par les IMF membres et dont le Consortium ALAFIA n'a pas eu les moyens de vérifier la fiabilité.

INTRODUCTION

Le processus de développement dans lequel s'est engagé le Bénin a montré un intérêt particulier pour le secteur de la microfinance. Cet intérêt s'est manifesté par la création d'un Ministère en charge de la promotion du secteur, d'un Fonds National de Microfinance, d'un programme de Micro Crédit aux Plus Pauvres, et d'une Commission nationale de recouvrement des créances des institutions de microfinance (IMF).

Dans le cadre du développement et de la professionnalisation du secteur de la microfinance, le Consortium ALAFIA s'est engagé dans la défense des intérêts des IMF, l'amélioration de l'environnement dans lequel elles interviennent et le renforcement de leurs capacités par la formation, la gestion du risque crédit, le suivi des performances, ...

La publication de ce rapport sur les performances des IMF contribue à la professionnalisation du secteur en favorisant la transparence financière, le renforcement de la confiance des acteurs, clients et public en général. Elle favorise un suivi plus rapproché des IMF et constitue une base de référence pour l'accès au financement.

Ce rapport est la cinquième édition d'une série à paraître. Il a été réalisé sur la base d'informations financières au 31 décembre 2007 et d'informations sur les performances sociales collectées en novembre 2008 auprès des institutions et réseaux de microfinance membres du Consortium ALAFIA. Il est structuré en deux parties :

- ✚ La première partie présente en onze (11) points, les performances financières de vingt-sept (27) institutions membres à travers : les caractéristiques institutionnelles, la structure de financement, les indicateurs de portée, les indicateurs macro économique, la pérennité et la rentabilité, les produits d'exploitation, les charges d'exploitation, l'efficience, la productivité, les risques et les ratios prudentiels.
- ✚ La deuxième partie présente les performances sociales de vingt-trois (23) institutions membres en quatre (04) catégories : le ciblage des pauvres et des exclus, l'adaptation des services et produits de microfinance, l'amélioration du capital social et la responsabilité sociale des IMF.

SOURCES ET OUTIL D'ANALYSE DES DONNEES

Les données financières collectées sont issues des états financiers audités des institutions de microfinance membres du Consortium ALAFIA au 31 décembre 2006 et 2007. Les données sociales ont été collectées en novembre 2008. Le traitement des informations collectées a été fait par l'outil ALAFIA PERFORM PLUS d'analyse des indicateurs de performance développé par Consortium ALAFIA et CARE International.

Prenant en compte les suggestions d'amélioration des éditions précédentes, la présente édition de rapport sur les performances globales présente les performances financières et sociales des institutions de microfinance. Grâce à l'outil SPI¹ de CERISE², ALAFIA PERFORM PLUS a été amélioré pour le suivi des performances sociales. L'analyse des performances porte sur les informations collectées auprès des institutions et réseaux de microfinance membres du Consortium ALAFIA.

Les indicateurs sont regroupés en deux catégories :

- ✚ Les indicateurs de mesure de la performance financière
- ✚ Les indicateurs de mesure de la performance sociale.

Le présent rapport permet aux lecteurs de disposer d'informations techniques fiables des années 2006 et 2007 sur le secteur de la microfinance au Bénin.

¹ Social Performances Indicators

² Comité d'Echange, de Réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Epargne-crédit

PREMIERE PARTIE
LES PERFORMANCES FINANCIERES

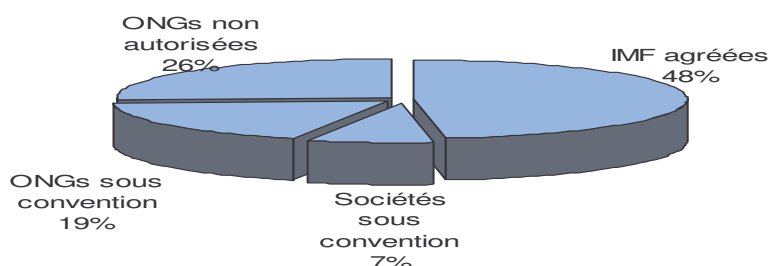
1. CARACTERISTIQUES INSTITUTIONNELLES

Un aperçu sur la forme juridique des différentes institutions, objet de ce rapport se présente comme suit :

Libellés	Données de 2007
Nombres d'institutions de microfinance dans la base	27
Forme juridique	
Institutions de microfinance agréées	13
Institutions de microfinance conventionnées	07
Sociétés régies par l'OHADA	02
Associations conventionnées	05
Institutions de microfinance en voie d'autorisation	07

Source: Situation patrimoniale des membres au 31 décembre 2007

Figure PF1 : Nature juridique des institutions

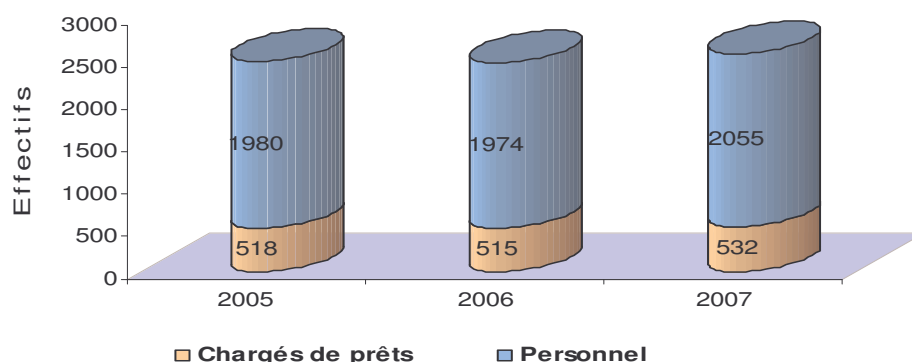


Concernant l'âge des institutions, le membre le plus âgé a 29 ans et le plus jeune a 04 ans au 31 décembre 2007. Il s'agit de la FECECAM, IMF béninoise la plus âgée, de l'ACFB et de la COWEC, IMF béninoises les plus jeunes qui ont chacune 04 ans d'âge.

1.1. Données évolutives

Ce sont des données qui permettent d'apprécier brièvement le développement des institutions sur le plan du personnel-clé et de l'étendue de leurs activités sur le territoire national. Entre 2006 et 2007, **l'effectif du personnel** est passé de 1974 à 2055 salariés, faisant constater une augmentation d'environ 4,1% sur l'effectif total. Le **nombre de chargés de prêts** a connu une légère hausse sur la période, passant de 515 en 2006 à 532 agents en 2007, soit une augmentation d'environ 3,3%. Ces hausses d'effectif témoignent d'une évolution des activités qui ont permis aux membres de procéder à un recrutement de personnel. Sur les trois années d'étude, l'effectif des agents de crédit représente le quart de l'effectif total du personnel, soit le quart dédié à la gestion du portefeuille sur le terrain et le trois quart à la gestion administrative, financière et stratégique.

Figure PF2 : Evolution du personnel et chargés de prêts

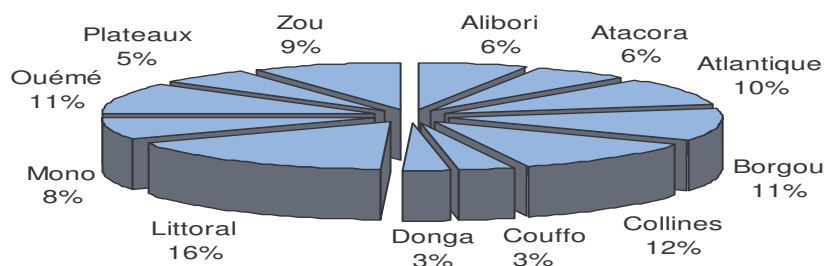


Le **nombre de prêts en cours** a évolué pendant la période. En effet, avec un total de 176.583 prêts octroyés en 2006, l'ensemble des IMF membres en ont octroyé un total de prêts s'élevant à 246.247 en 2007 ; ce qui donne une augmentation d'environ 40%.

Le **nombre de points de services** montre la présence des IMF sur l'étendue du territoire national. Il permet d'apprécier la proximité des services financiers par rapport aux populations. Les IMF, objet de ce rapport ont été présentes en 2006 dans 331 points de services ou agences. Ce chiffre est descendu à 328 en 2007, créant ainsi une réduction des points de vente d'environ 1%. Les IMF ont dû fermer trois (03) agences sur l'étendue du territoire national. Cette situation peut s'expliquer par la crise des impayés qu'a traversé le secteur de la microfinance ces dernières années.

Parlant du **nombre d'agences dans les départements**, le littoral est le premier département en termes de présence qui totalise 46 agences ou sièges. Ensuite, viennent les collines, le Borgou et l'Ouémé qui totalisent respectivement 38, 37 et 35 agences ou sièges. Le département le moins pourvu est la Donga avec un total de 09 agences en 2007, suivi du Couffo avec 11 agences.

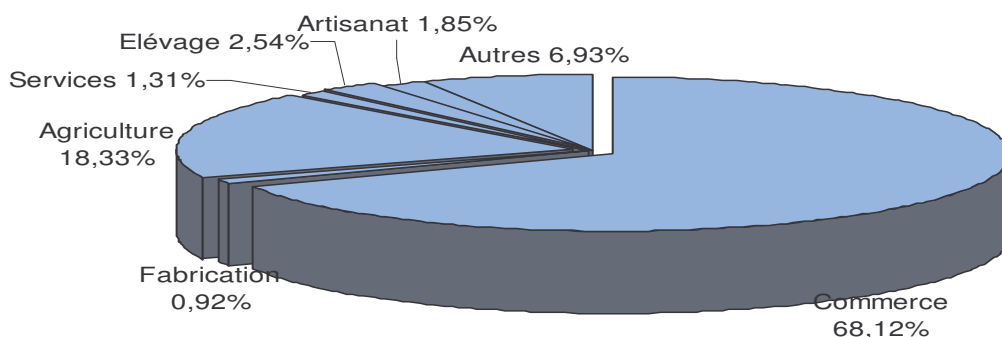
Figure PF3 : Nombre de points de services par département en 2007



L'encours total des crédits est de 50,388 milliards, soit une baisse de 15% environ par rapport à l'année 2006. Sa répartition est très variable d'une activité à une autre. Malgré un recul par

rapport aux années antérieures, le commerce (68%) demeure le secteur de prédilection des institutions de microfinance. Il est suivi par l'agriculture qui a enregistré près de 18% des crédits octroyés.

Figure PF4 : Répartition des crédits par secteur d'activité en 2007



2. STRUCTURE DE FINANCEMENT

2.1. Dépôts sur actif total

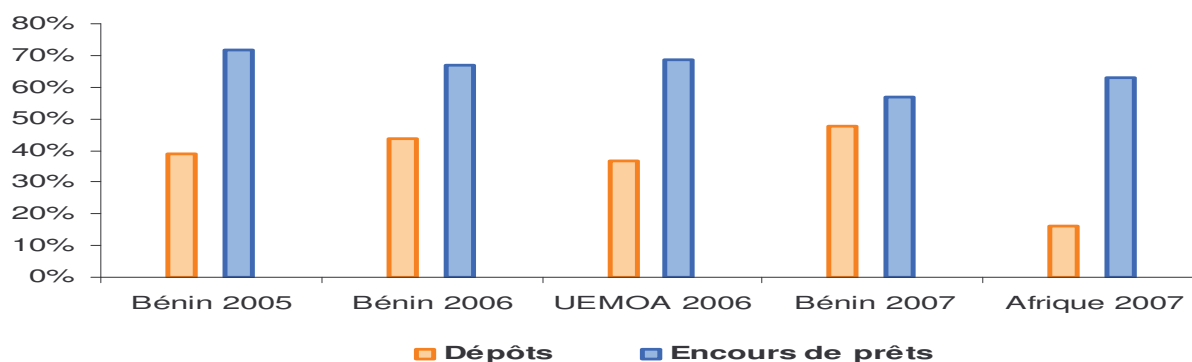
Cet indicateur représente la proportion des dépôts de fonds par rapport au total actif. Ainsi, pour un total actif de 90 541 247 087 FCFA en 2006, les dépôts étaient de 43,58% et pour un total actif de 92 739 430 869 FCFA en 2007, la proportion des dépôts des épargnants est de 47,46%. On peut constater que pour l'ensemble des IMF, les dépôts représentent plus de 40% de leur total actif. Ceci voudrait dire que les dépôts des épargnants sont bien utiles aux IMF. Ils leur permettent d'injecter des ressources locales dans l'économie sous forme de crédits pour le développement des activités génératrices de revenus. La proportion des dépôts dans la structure financière des IMF béninoises est plus importante que celle des institutions paires de l'UEMOA et de l'Afrique (Benchmarks 2006 et 2007 du MIX). Au Bénin, la structure financière des IMF est plus influencée par les dépôts que dans les autres pays de l'UEMOA.

2.2. Encours de prêts sur actifs total

L'encours de crédits constitue l'élément de l'actif le plus rentable pour une IMF. Sa proportion par rapport aux autres éléments de l'actif doit être la plus élevée possible. Pour l'ensemble des IMF, l'encours de crédit représente 67,11% du total actif en 2006 et 56,98% en 2007. Les IMF, objet de ce rapport, ont consacré 2/3 de leur total actif à l'encours des crédits à leurs clients en 2006, mais moins en 2007. Les proportions sont supérieures à celles des dépôts sur actif total. Les intérêts sur crédits étant supérieurs également à ceux servis sur les épargnes, l'on pourrait déjà affirmer que la gestion de la structure financière est équilibrée, les membres n'auront pas de difficulté à atteindre leurs objectifs. Ce qui pourrait préoccuper est la chute constatée en 2007. Cette chute pourrait s'expliquer par les difficultés d'impayés que traversent les IMF, ces dernières ont pris des mesures en réduisant le nombre de crédits renouvelés et en limitant

l'augmentation des crédits renouvelés. Sur les trois dernières années, l'encours de prêts a constamment chuté au Bénin, pourvu qu'il n'atteigne pas le seuil critique de 50% en 2008.

Figure PF5 : Dépôts et Encours de prêts rapportés à l'actif total



2.3. Ratio de capitalisation

Cet indicateur de performance renseigne sur le degré d'adéquation des fonds propres par rapport à la taille des institutions. Pour l'année 2006, l'ensemble des IMF donne un taux de capitalisation de 16,33%. On note une diminution de près de 27% en 2007 où cet indicateur est descendu à 11,99%. Le taux de capitalisation des membres varie entre -153,05% à 89,06% en 2006 et entre -85,89% à 80,47% en 2007. La norme est de 10%. 56% des membres l'ont obtenu en 2007 contre 63% en 2006. Dans l'UEMOA, ce ratio est de 20,8% en 2006 supérieur à la performance des IMF béninoises la même année. Malgré les baisses de performances sur plusieurs années, plus d'IMF béninoises respectent la norme.

2.4. Ratio de liquidité de l'actif

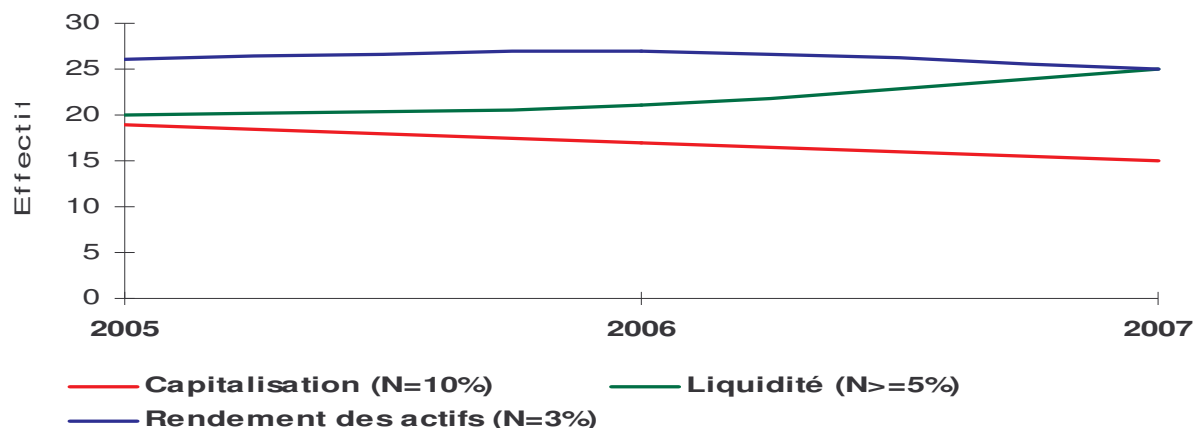
Le ratio de liquidité de l'actif est cet indicateur qui mesure la proportion de l'actif liquide ou facilement transformable en liquidité. Autrement, la capacité des biens de l'actif (excepté l'encours de crédits) d'être transformés en liquidité. En 2006, il est de 24,207% pour l'ensemble des IMF. L'année suivante a connu une hausse de 25% pour cet indicateur qui est passé à 30,45% pour l'ensemble. En effet, 15 sur 27 institutions ont obtenu en 2007, un ratio conforme à la norme dans le secteur, qui par ailleurs est de 2% pour les institutions de crédit direct et de 5% pour les institutions de crédit et d'épargne.

2.5. Ratio de rendement des actifs

Il mesure la rentabilité des éléments de l'actif en termes de produits financiers. De 14,34% en 2006 pour l'ensemble des membres, cet indicateur d'appréciation de la qualité des éléments de l'actif a connu une légère baisse en 2007 où il est descendu à 12,95%. Il varie en 2006 entre 3,25% et 32,78%, permettant de dire que toutes les IMF ont atteint la norme de 3% et entre 0,95% et 28,00% en 2007 pour l'ensemble des IMF, objet de ce rapport. 02 IMF sur 27 n'ont

pas obtenu un ratio supérieur à la norme de 3% en 2007 pour cet indicateur. Il s'agit du meilleur ratio pour l'ensemble des membres.

Figure PF6 : Nombre d'IMF respectant les ratios sur les 3 dernières années



3. INDICATEURS DE PORTEE

3.1. Nombre d'emprunteurs

Sur les dernières années 2006 et 2007, le nombre total d'emprunteurs est en forte augmentation. En effet, avec un total de 130.465 emprunteurs en 2005, les institutions ont totalisé 157.245 emprunteurs en 2006 et 184.025 emprunteurs en 2007. On peut noter d'une part une hausse de 20,53% entre 2005 et 2006 et d'autre part une hausse de 17,03% entre 2006 et 2007. La demande de crédits s'est donc accrue sur les deux années de l'étude et les IMF ont su répondre favorablement aux besoins de leurs clients. Sur les 03 dernières années, le nombre d'emprunteurs hommes n'a pratiquement pas varié, l'augmentation est du fait des emprunteurs femmes.

3.2. Pourcentage d'emprunteurs femmes

En 2005, les emprunteurs femmes représentaient 58,10% du total. Cet indicateur a connu une hausse en 2006. En 2007, la hausse est demeurée et l'indicateur s'est élevé à 69,36% du total. La microfinance a pour mission de combattre la pauvreté. Pour ce faire, les IMF s'intéressent plus aux femmes car les activités génératrices de revenus que mènent ces dernières ont plus d'impact positif sur la pauvreté. La femme est généralement sans actif. Elle est plus exposée à la pauvreté que l'homme. Pour s'en sortir, elle a besoin de microcrédit pour entreprendre ou relancer une activité génératrice de revenus. En 2006, le pourcentage des femmes emprunteurs dans les pays de l'UEMOA est de 71,1%. Il dépasse légèrement le niveau du Bénin. Mais le score du Bénin est meilleur par rapport à celui de l'Afrique en 2007.

3.3. Solde moyen de prêt (par emprunteur)

Le solde moyen de prêt par emprunteur est le rapport entre l'ensemble des crédits et le nombre total d'emprunteurs. En 2006, il était de 386.415 FCFA par emprunteur. En 2007, il a diminué et s'élève à 287.128 FCFA par emprunteur. Cette situation s'explique soit par la diminution du montant total des crédits en souffrance qui ont été remboursés ou abandonnés au regard des exigences de la loi PARMEC, soit par la diminution des crédits en général, notamment des crédits sains. Cependant, quelle que soit l'éventualité, cette situation ne constitue pas un mauvais présage pour les IMF, vu que ce n'est pas le montant de prêt qui importe dans la microfinance, mais plutôt le nombre de clients touchés, ainsi que leur capacité à rembourser les emprunts obtenus. Par rapport à l'UEMOA, le solde moyen de prêt des IMF béninoises est plus élevé. Mais la tendance au Bénin est à la baisse. Il est à espérer qu'en 2008, que le solde moyen de prêt au Bénin soit équivalent à celui de l'Union.

3.4. Montant moyen des prêts décaissés

Il s'agit d'un indicateur qui met en exergue le montant moyen des risques pris par une institution au cours de la période. En moyenne pour 2007, il est de 384.015 FCFA et varie entre 29.454 FCFA et 1.375.000 FCFA. Etant donné que les informations envoyées par les IMF n'ont pas permis de calculer ce ratio pour l'année 2006, la comparaison du ratio par rapport à 2005, fait constater une baisse de plus de 10% par année.

3.5. Encours moyen de prêts

L'encours moyen de prêts par institution est de 2.517.928.339 FCFA en 2006 et de 2.103.716.464 FCFA en 2007 pour l'ensemble des IMF, objet du présent rapport. On note en 2007, une diminution de 16,45% par rapport à 2006. Il s'agit de la baisse annuelle des activités due aux effets néfastes de la conjoncture. En 2007, les IMF ont déployé plus d'efforts pour rentrer en possession des fonds prêtés plutôt que d'accroître l'encours de crédit.

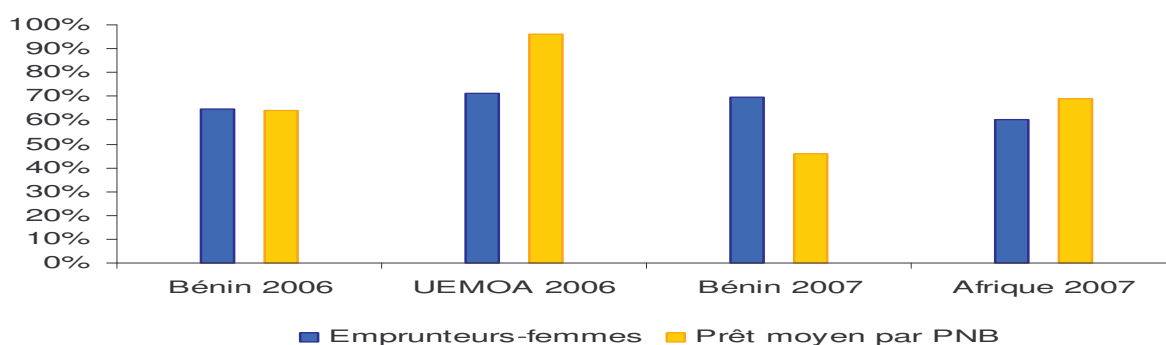
3.6. Nombre de groupements touchés

La microfinance a de plus en plus tendance à prendre les groupements comme des partenaires clefs dans l'octroi des crédits. En effet, l'expérience a montré que les prêts consentis aux personnes menant des activités au sein d'un groupement sont souvent vite remboursés que les prêts individuels et font moins l'objet d'impayés. Cet indicateur permet d'apprécier le dynamisme des IMF à l'endroit des groupements menant des activités génératrices de revenu. En 2006, les IMF ont touché en moyenne 319 groupements dans leurs opérations de crédits. En 2007, elles ont touché en moyenne 431 groupements. Certaines institutions sont partenaires du programme de microcrédit du gouvernement dont les fonds ont servi à créer de nouveaux groupements en 2007, renforçant ainsi l'effectif de 2006. En moyenne, les groupements sont composés de 18 personnes en 2006 et de 10 personnes en 2007.

3.7. Encours moyens de prêts sur PNB par habitant

Comparer l'encours moyen de prêts au PNB par habitant, tel est l'objectif de cet indicateur qui permet d'apprécier l'importance des actions de financement des IMF membres par unité du PNB par habitant. En 2006, cet indicateur est de 64,13% en moyenne pour l'ensemble des IMF objet de ce rapport. En 2007, il s'est régressé et est passé à 45,78% en moyenne, soit un recul de 28,61%. En zone UEMOA, cet indicateur se situe en 2006 à 96,8% et varie entre 33,5% et 145,9% respectivement pour jeune IMF et IMF mature (Benchmarking 2006 UEMOA du MIX).

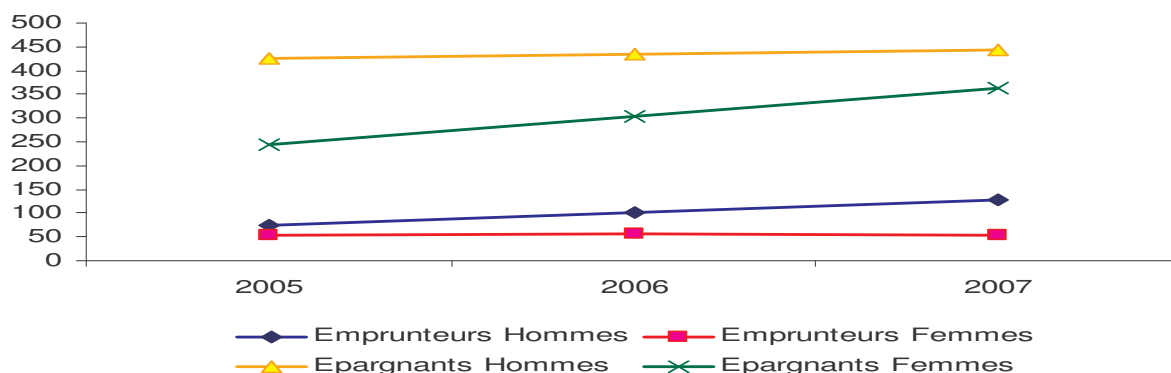
Figure PF7 : Ratios d'emprunteurs-femmes et d'encours moyen de prêt sur PNB



3.8. Nombre d'épargnants

Le nombre total d'épargnants a connu une hausse de 9,29% sur la période. Il est passé de 738.305 en 2006 à 806.891 en 2007. Sur la période, le nombre de femmes épargnantes s'est accru plus que le nombre total d'épargnants (19,51%) en passant de 304.337 en 2006 à 363.704 en 2007. Cet accroissement a amélioré la proportion de femmes épargnantes par rapport au nombre total d'épargnants sur la période. Cette proportion est passée de 41,22% en 2006 à 45,07% en 2007. Dans le même temps, la proportion du nombre d'hommes épargnants par rapport au nombre total d'épargnants n'a augmenté que de 2,12%. En résumé, en termes de genre, plus de nouvelles femmes ont ouvert de comptes d'épargne dans les IMF en 2007 que de nouveaux hommes.

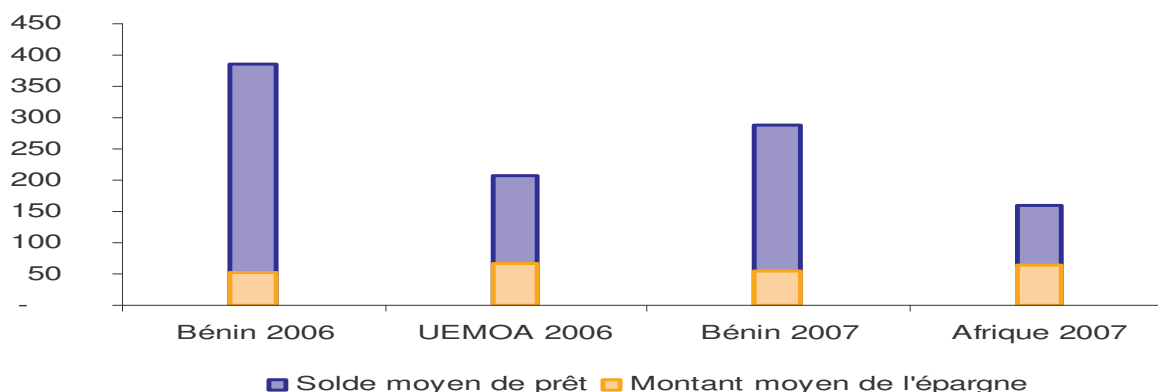
Figure PF8 : Evolution du nombre d'emprunteurs et d'épargnants (en milliers)



3.9. Montant d'épargne moyen par épargnant

Cet indicateur permet de répondre à la question de combien s'élève en moyenne le montant de l'épargne d'un épargnant sur chacune des deux années de l'étude. Le montant d'épargne moyen s'élève à 53.447 FCFA en 2006 et à 54.547 FCFA en 2007. Il est en nette croissance sur les trois dernières années. Toutefois, il demeure inférieur au montant moyen de l'UEMOA et de l'Afrique. La croissance sur les deux années de l'étude est de 2,06%.

Figure PF9 : Solde moyen de prêt et montant moyen de l'épargne



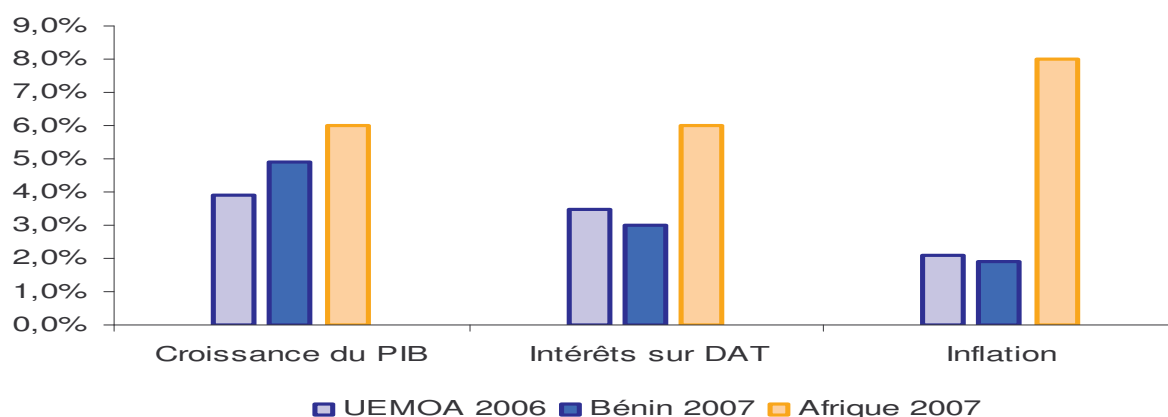
4. INDICATEURS MACRO ECONOMIQUES

L'environnement économique dans lequel les IMF évoluent est important à analyser. En effet, l'environnement macro économique agit fortement sur la performance des institutions de microfinance. L'instabilité politique dans un pays ou dans les pays limitrophes a des répercussions sur la santé financière des IMF. Les indicateurs macro économiques permettent d'apprécier la performance du système économique dans lequel les activités des institutions de microfinance sont menées.

Au Bénin, le PNB par habitant en 2007 s'élève à 674.195 FCFA contre 540.000 FCFA en 2006, soit une augmentation de 24,85% sur cette année. Le PIB par habitant en 2007 est de 750.000 FCFA. Le taux de croissance du PIB par habitant est de 4,1% en 2006 et de 4,9% en 2007, soit un accroissement de 19,51% entre les deux années. Le taux d'intérêt sur compte de dépôt s'élève à 3% en 2006 et reste inchangé en 2007.

Le taux d'inflation a été maîtrisé au Bénin et est resté sous la barre de 2% sur les deux années. Il s'élève à 1,9% en 2007. Globalement, les données macro économiques disponibles sur le Bénin sont propices au développement des activités du secteur de la microfinance.

Figure PF10 : Indicateurs macro économiques



5. PERENNITE ET RENTABILITE

5.1. Rendement de l'actif

Le rendement de l'actif renseigne sur la capacité de l'institution à utiliser son actif de manière rentable. Sur les deux années de l'étude, à cause des déficits successifs enregistrés, le ratio de rendement de l'actif est resté négatif. En effet, en 2006 et en 2007, il est respectivement de -8,32% et -5,21%. Il varie en 2006 entre -40,57% et 13,32% et en 2007, entre -22,37% et 10,71%. La norme pour ce ratio est supérieure à 3%. Plus de vingt (20) IMF sur les 27, objet de ce rapport, n'ont pas atteint la norme les trois (03) dernières années. Les résultats déficitaires successifs obtenus sont à l'origine du non respect de la norme par la plupart des IMF. Dans l'UEMOA, les performances sont semblables. En 2006, le rendement de l'actif de l'ensemble est de -0,8% variant entre -0,3% (IMF mature) et -3,6% (jeune ou nouvelle IMF). En Afrique, il est de -1% en 2007.

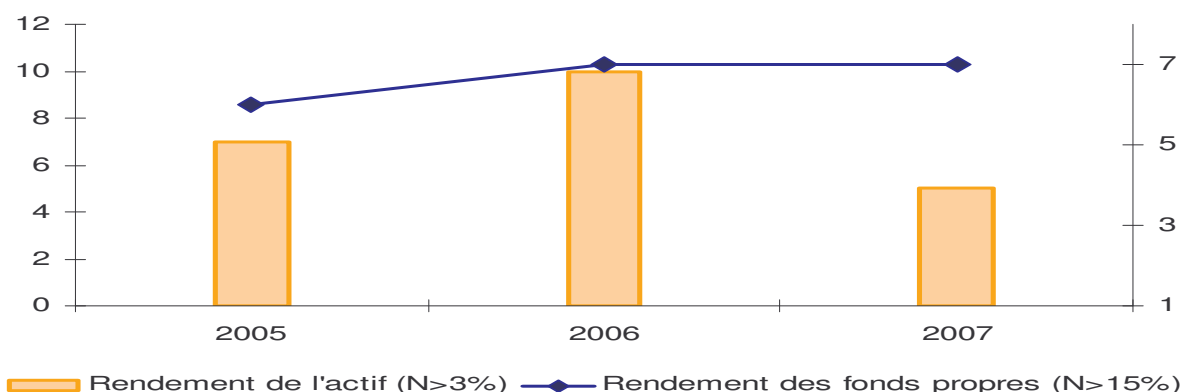
5.2. Rendement retraité de l'actif

Il s'agit du retraitement au titre des subventions. Pour des IMF bénéficiant de subventions, le retraitement de l'actif au titre des subventions a aggravé leur indicateur.

5.3. Rendement des fonds propres

Ce ratio exprime le rendement de l'institution et met aussi en exergue le résultat d'exploitation de l'exercice et les fonds propres. Autrement dit, il s'agit de la comparaison du résultat par rapport aux fonds propres. La norme est supérieure à 15%. Pour cause de résultats négatifs successifs dégagés, le rendement des fonds propres est resté négatif sur la période de l'étude. Toutefois, certaines IMF ont pu respecter la norme. Il s'agit de 7 IMF sur les 27, objet de ce rapport. En 2006 et 2007, le rendement moyen des fonds propres est respectivement de -42,60% et -36,89%. Ceux retraités sont de -46,52% en 2006 et -42,70% en 2007 en moyenne. Dans l'UEMOA, le rendement des fonds propres en 2006 est de -1,3% en moyenne et varie entre 1,6% et -9,3% pour IMF mature et jeune ou nouvelle IMF.

Figure PF11 : Nombre d'IMF respectant les normes de rendement de l'actif et de rendement des fonds propres



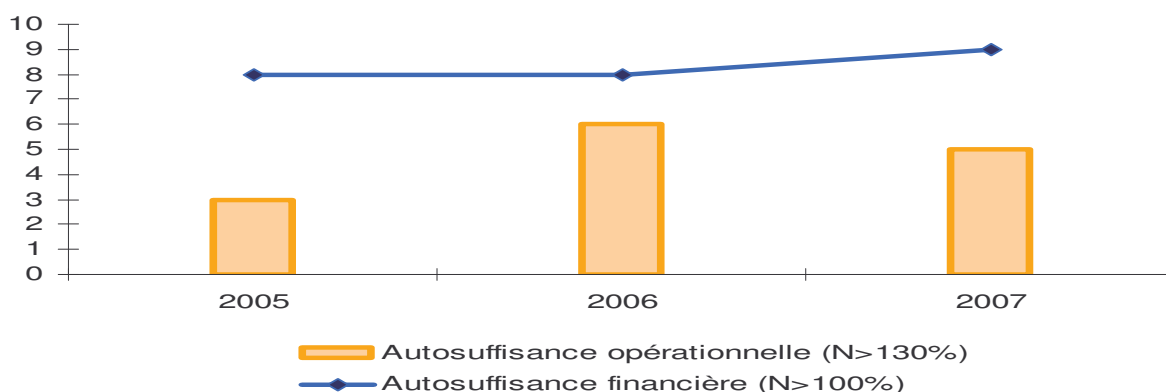
5.4. Autosuffisance opérationnelle

Ce ratio traduit la capacité de l'institution à couvrir ses charges d'exploitation par ses produits d'exploitation. Il est en moyenne de 95,48% en 2006 et de 97,79% en 2007. Ceux-ci traduisent l'incapacité des IMF à couvrir les charges d'exploitation sur la base des produits d'exploitation sur l'ensemble des deux années. La norme est supérieure à 130% pour ce ratio. Les performances 2006 de l'UEMOA sont de 100,8%, soit une égalité entre produits et charges d'exploitation. Pour 2007, seulement 5 sur 7 des institutions ont pu obtenir un chiffre supérieur à la norme.

5.5. Autosuffisance financière

Ce ratio permet de mesurer la capacité de l'institution de microfinance à assurer le financement de ses charges si l'absence de subvention devait la forcer à faire recours à une dette soumise à un taux d'intérêt pour financer la croissance de ses activités. Il traduit pour cela, la pérennité de l'institution. Il est en moyenne de 65,49% en 2006 et de 69,53% en 2007, avec une légère hausse. Il varie d'une institution à une autre entre 8,94% et 170,04% en 2006, et en 2007 entre 17,08% et 156,86%. Il reste cependant en baisse par rapport à 2005 où il était de 92,24%. La norme pour ce ratio est de 100%. Quel que soit le cas de figure, une très grande proportion (Plus de 70%) des IMF n'ont pas atteint la norme pour ce ratio sur les deux années. Vivement que l'année 2008 soit meilleure pour ce ratio important pour le secteur de la Microfinance.

Figure PF12 : Nombre d'IMF respectant les normes de l'autosuffisance opérationnelle et de l'autosuffisance opérationnelle financière



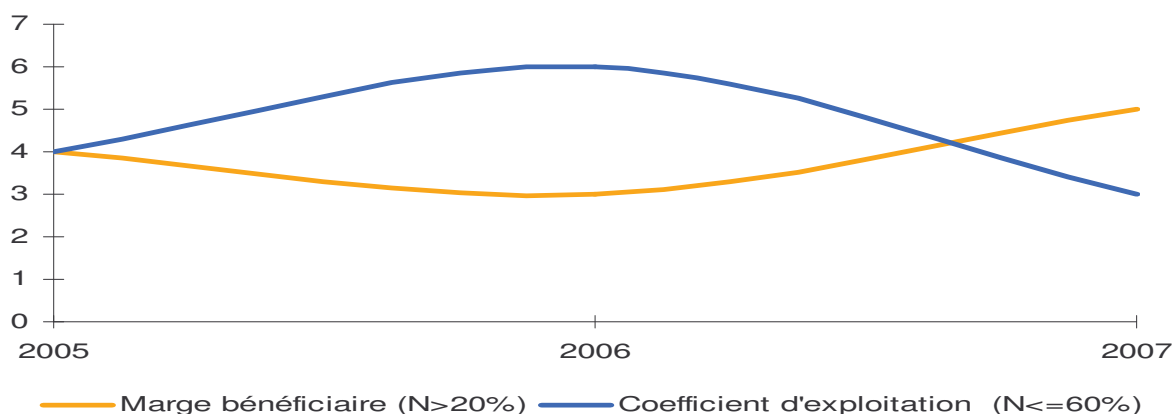
5.6. Marge bénéficiaire

Ce ratio exprime la proportion des produits qui s'est traduite en excédent d'exploitation. Il permet à l'IMF d'envisager des investissements pour sa croissance. Sur les deux années, les indicateurs sont très défavorables pour ce ratio. Beaucoup d'institutions ont obtenu sur ces deux années des résultats nets pas assez consistants pour leur permettre de dégager une marge bénéficiaire conforme à la norme. Les indicateurs sont -43,68% et -27,66% variant respectivement entre -1019,15% et 32,50% en 2006 et entre -121,58% et 36,25% en 2007. Au niveau de l'UEMOA, cet indicateur n'est pas favorable pour l'ensemble, il est de -7,6% et variant entre -3,3% (IMF mature) et 18,0% (IMF jeune ou nouvelle) en 2006.

5.7. Coefficient d'exploitation

Il indique la proportion des produits financiers nets qui est consommée par les frais généraux. Il est en moyenne de 172,67% pour l'année 2006 où il varie entre -97,53% et 368,41%. En 2007, il est en moyenne de 184,18%, en hausse par rapport à 2006 et variant entre -588,97% et 1875,81%. Les normes sont inférieures ou égales à 40% pour les structures de crédit direct et à 60% pour les structures d'épargne et de crédit. Sur les 27 IMF, objet de ce rapport, une écrasante majorité d'institutions n'ont pu donc obtenir un taux inférieur ou égal à 40% pour les structures de crédit direct ou à 60% pour les structures d'épargne et de crédit.

Figure PF13 : Nombre d'IMF respectant les normes de la Marge bénéficiaire et du coefficient d'exploitation



6. PRODUITS D'EXPLOITATION

6.1. Ratio des produits financiers

Le ratio des produits financiers mesure la rentabilité de l'IMF par rapport aux bénéfices issus directement de ses opérations de crédits, notamment des intérêts obtenus. Il est de 14,34% en 2006. Il a connu une diminution en 2007 où il s'établit à 12,95%. Il varie entre 3,25% et 32,79% en 2006 et entre 0,95% et 28,0% en 2007. Sur les 03 dernières années, le ratio des produits financiers enregistre de baisse constante. Pour l'ensemble des IMF de l'UEMOA, le ratio des produits financiers s'élève en 2006 à 16,5% variant entre 16,2% (IMF mature) et 18,9% (IMF jeune ou nouvelle).

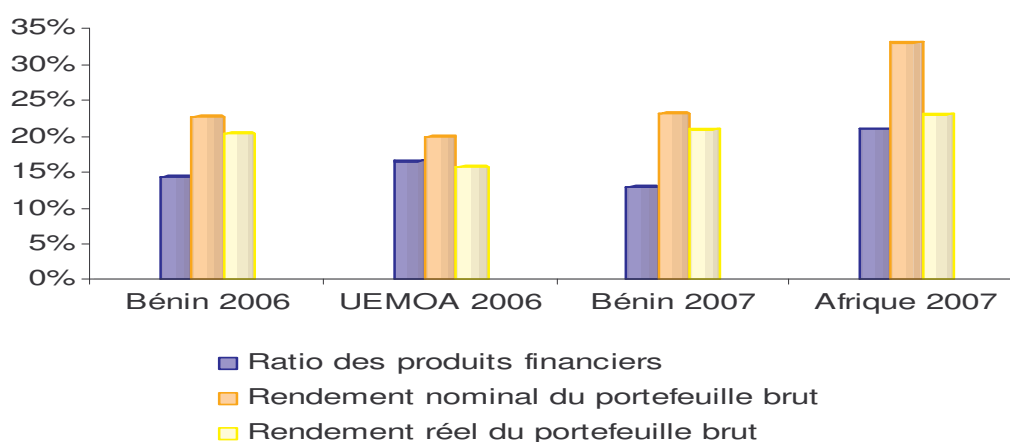
6.2. Rendement nominal du portefeuille brut

Le Rendement nominal du portefeuille brut mesure la productivité du portefeuille de crédit. Il compare le produit des services de crédit à la valeur moyenne de l'encours de crédit. Il est en moyenne de 22,73% en 2006 et de 23,20% en 2007. On note une diminution entre 2005 (23,0%) et 2006 et une légère hausse en 2007. L'ensemble des IMF de l'UEMOA a obtenu un rendement nominal du portefeuille brut moyen de 19,6% en 2006 (Benchmarking UEMOA 2006, MIX).

6.3. Rendement réel du portefeuille brut

Ce ratio montre ce que gagne réellement l'IMF sur un Franc de crédit octroyé après retraitement de l'indicateur ci-dessus. En légère baisse par rapport au précédent ratio dont il est la suite logique, il s'élève à 20,44% pour 2006 et de 20,91% en 2007. Le retraitement fait constater en négatif le rendement réel du portefeuille brut d'une IMF en 2007. Dans la zone UEMOA, il est de 15,7% en 2006 et se situe entre 15,7% et 18,1% (IMF mature et jeune IMF).

Figure PF14 : Ratios des produits d'exploitation



7. RATIO DES CHARGES D'EXPLOITATION

7.1. Ratio des charges totales

Cet indicateur permet de savoir ce que coûte la gestion d'un Franc de l'actif aux IMF. Il est en moyenne de 29,36% en 2006 et de 27,85% en 2007. Il varie d'une IMF à une autre et est entre 9,62% et 58,10% en 2006 et de 6,23% et 53,09% en 2007. Dans la zone UEMOA, il est de 17,9% en 2006 et se situe entre 17,9% et 22,3% (IMF mature et jeune IMF).

7.2. Ratio des charges d'exploitation

Cet indicateur mesure le coût moyen d'exploitation d'un Franc d'actif de l'IMF. Ce ratio permet de vérifier si la proportion des charges engagées est en proportion raisonnable avec l'activité de crédit de l'institution. Il est en moyenne de 28,63% en 2006 et de 27,40% en 2007. Il varie entre 9,24% et 54,93% en 2006 et entre 6,23% et 53,08%. Les charges supportées par les IMF sont encore très élevées. Dans la zone UEMOA, il est de 11,6% en 2006 et se situe entre 12,7% et 10,5% (IMF mature et IMF jeune).

7.3. Ratio des charges du Personnel

C'est la comparaison des charges du personnel par Franc d'actif de l'IMF. Il est de 5,41% en 2006 et de 6,04% en 2007. Ce ratio varie entre 1,85% et 26,20% en 2006 et entre 1,64% et 12,32% en 2007. Le niveau de ce ratio est bas, les IMF compriment les charges et essentiellement les charges du personnel dans un souci de rentabilité. Pour l'ensemble des IMF de l'UEMOA, le ratio des charges du personnel est de 4,9% en moyenne, varie entre 5,0% et 4,9% (IMF mature et IMF jeune).

7.4. Ratio des charges administratives (Frais généraux)

Ce ratio représente le montant moyen des frais généraux par Franc d'actif de l'IMF. Les charges administratives comprennent l'ensemble des charges à l'exception des charges financières,

amortissements et provisions et charges exceptionnelles et fiscales (impôt BIC). Le ratio se situe en moyenne à 20,18% en 2006 et de 19,49% en 2007. Sur l'ensemble des deux années, il est en augmentation par rapport à 2005 où il était de 13,9%. 19 des IMF objet de ce rapport sur les 27 ont un taux en dessous de 20% (norme) pour ce ratio en 2005, 2006 et 2007. Pour la zone UEMOA, le ratio est de 18,3% en 2006 et varie entre 20,1% et 17,1% (IMF mature et IMF jeune).

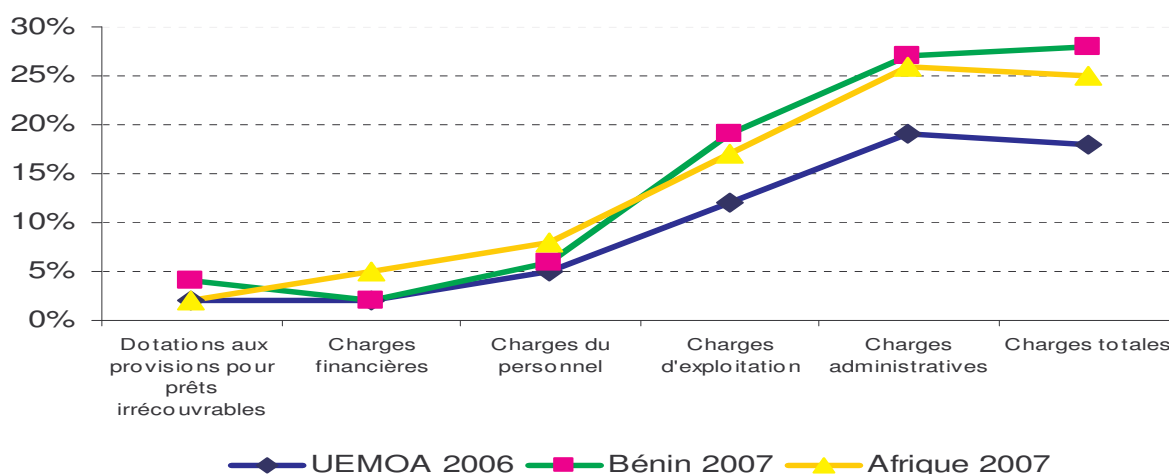
7.5. Ratio des charges financières

Il représente le coût moyen de gestion d'un Franc d'actif en termes de charges financières sur les dettes de refinancement accordé à l'IMF. Il est de 2,71% en 2006 et de 2,40% en 2007. Sur l'ensemble des deux années, il est en légère hausse par rapport à 2005 où il était de 2,28%. Pour la zone UEMOA, le ratio est de 2,1% en 2006 et varie entre 2,2% et 1,5% (IMF mature et IMF jeune).

7.6. Ratio de dotation aux Provisions pour Prêts irrécouvrables

Cet indicateur représente la proportion des provisions mises de côté par Franc d'actif pour garantir les prêts à haut risque. Il est de 4,60% en 2006 et de 4,17% en 2007. Dans la zone UEMOA, le ratio de dotation aux Provisions pour Prêts irrécouvrables est de 2,0% en 2006 et varie entre 2,0% et 1,8% (IMF mature et IMF jeune).

Figure PF15 : Ratios des charges d'exploitation



8. EFFICIENCE

8.1. Ratio de Charges d'exploitation au Portefeuille

Il mesure le coût moyen de gestion pour un Franc de crédit accordé. Ce ratio permet de vérifier si les charges d'exploitation engagées sont en proportion raisonnable avec l'activité de crédit de l'institution. Sur les deux années de l'étude, le ratio de charges d'exploitation au portefeuille de

crédits réalisé par les IMF n'a pas respecté la norme qui est inférieure ou égale à 35%. En effet, en 2006, ce ratio est de 41,09% ; en 2007, il est de 44,21%, largement au dessus de la norme et du ratio des IMF pour l'UEMOA en 2006. Toutefois, sur les 27 IMF, certaines ont respecté la norme avec de meilleures performances tournant autour de 11%, 13% et 10% respectivement en 2005, 2006 et 2007. En 2006 au niveau de l'UEMOA, la moyenne est de 17,9%, variant entre 17,9% et 22,3% pour les IMF matures et jeune IMF.

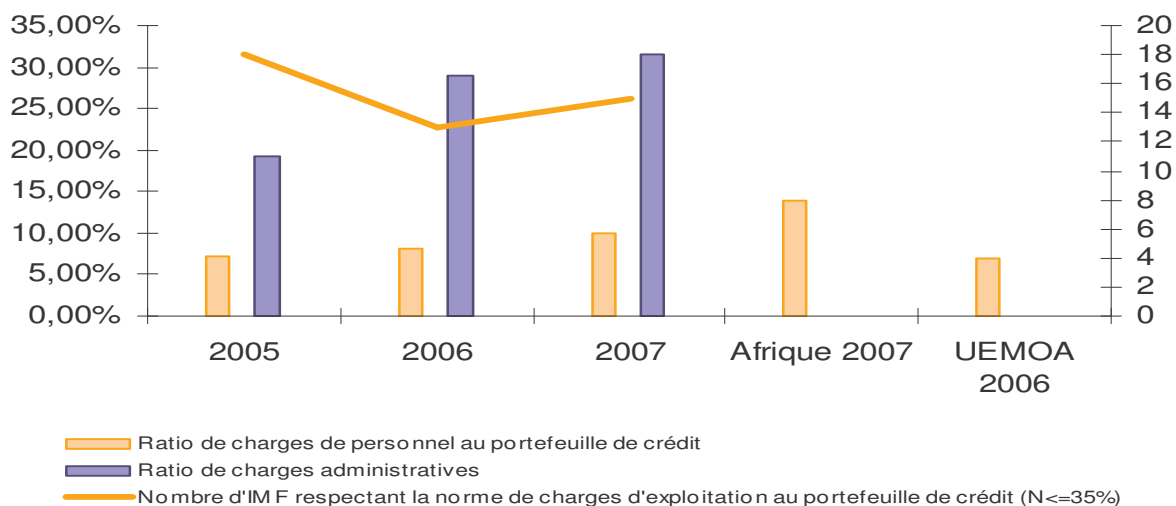
8.2. Ratio des charges du personnel au Portefeuille

Ce ratio correspond au montant moyen des charges du personnel par franc de crédits accordés. La norme est inférieure à 5% pour les structures de crédit direct et à 10% pour les structures d'épargne et de crédit. Au Bénin, ce ratio pour l'ensemble les 27 IMF membres du Consortium ALAFIA, s'élève à 7,76% en 2006 et à 9,74% en 2007 sans différenciation entre structures collectant de l'épargne ou non. Il est en constante augmentation sur les trois dernières années. Au niveau de l'UEMOA, il était de 6,9% en 2006 et varie entre 7,2% et 6,2%. Au Bénin, il y a plus de structures d'épargne et de crédit que de structures de crédit direct. Avec une norme inférieure à 10% pour l'ensemble, 18 IMF l'ont respectée en 2007.

8.3. Ratio des charges administratives rapportées au portefeuille de crédits

Ce ratio représente le montant moyen des charges administratives ou des frais généraux par franc de crédits accordés. La norme est inférieure à 15% pour les structures de crédit direct et à 20% pour les structures d'épargne et de crédit. Au Bénin, ce ratio pour l'ensemble les 27 IMF membres du Consortium ALAFIA, s'élève à 28,97% en 2006 et à 31,45% en 2007 sans différenciation entre structures collectant de l'épargne ou non. Il est en constante augmentation sur les trois dernières années. Ce ratio n'est pas calculé par le MIX pour la zone de l'UEMOA. Avec une norme inférieure à 20%, seulement 09 IMF l'ont respectée en 2007.

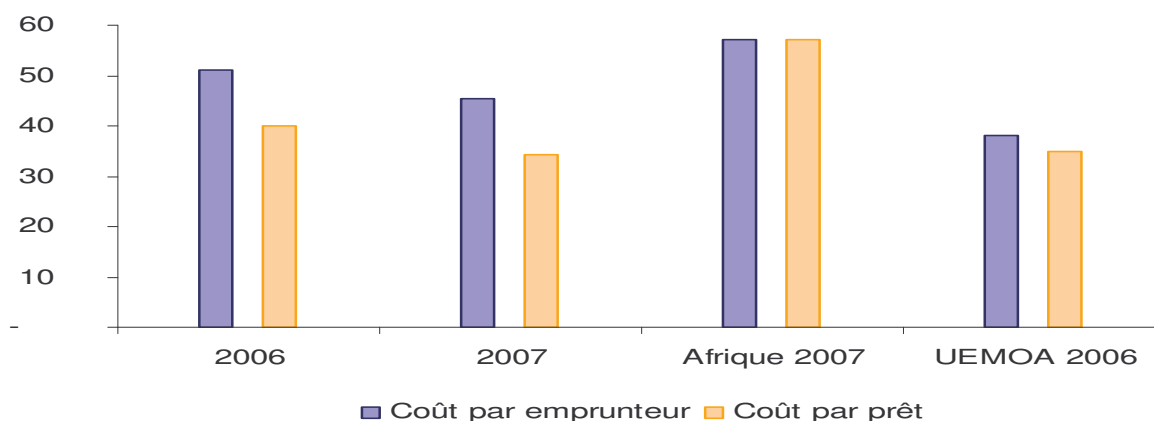
Figure PF16 : Ratios d'efficience (charges)



8.4. Coût par Emprunteur et coût par prêt

Le coût par emprunteur est le coût moyen annuel engagé par une IMF par emprunteur. Tandis que le coût par prêt est le coût moyen annuel supporté par l'IMF et par prêt accordé. Il n'existe pas de normes pour ces deux ratios. Sur l'ensemble des 27 IMF, objet de ce rapport, le coût moyen par emprunteur et le coût moyen par prêt sont respectivement de 45.521 FCFA et de 34.372 FCFA en 2007. Ils sont en baisse par rapport à 2006 et en hausse aux coûts moyens des IMF de l'UEMOA.

Figure PF17 : Ratios d'efficience (coûts en milliers de FCFA)



9. PRODUCTIVITE

9.1. Emprunteurs par effectif du personnel et par agent de Crédit

C'est le nombre d'emprunteurs rapportés à tout l'effectif du personnel. Il fournit une indication sur l'efficacité de tout le personnel par rapport à la gestion du portefeuille de crédits. La microfinance étant une finance de proximité, l'effectif du personnel est amené à gérer un nombre d'emprunteurs plus élevé que celui des banques. En moyenne, le ratio est de 80 emprunteurs pour 2006 et de 90 emprunteurs pour 2007, inférieur à celui des institutions paires présentes dans l'UEMOA (143) en 2006. Il varie entre 3 et 510 en 2006 et entre 1 et 678 en 2007. Quant au nombre d'emprunteurs par agent de Crédit, comme le précédent, le présent ratio mesure le nombre d'emprunteurs par agent de crédit et fournit une indication sur la production et l'efficacité des agents de crédits. Il est en moyenne de 305 en 2006 et de 346 en 2007, supérieur au ratio des institutions paires de la zone UEMOA (224) en 2006. Il varie entre 10 et 863 en 2006 et entre 2 et 1.301 en 2007.

9.2. Prêts par effectif du personnel et par agent de Crédit

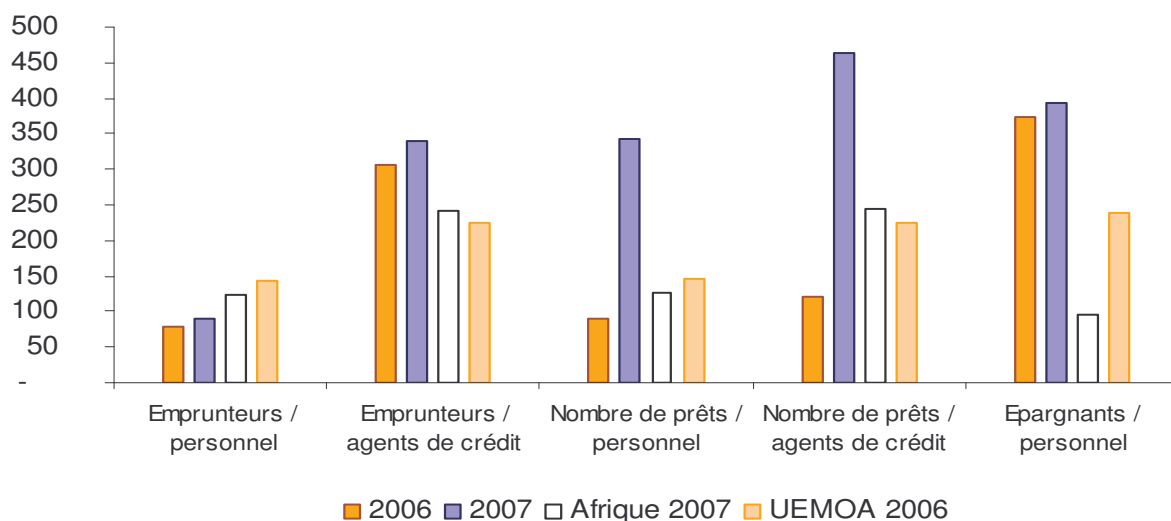
C'est le nombre de prêts rapportés soit à tout le personnel et soit au nombre d'agents de crédits. Le nombre de prêts par effectif du personnel est en moyenne de 89 en 2006 et de 120 en 2007, soit une hausse considérable de 31 points par rapport à 2006, et supérieur en 2007 à la norme

de la BCEAO qui est de 115 et mais inférieur à celui des institutions paires présentes dans l'UEMOA (147). Le nombre de prêts par agent de crédit traduit l'efficacité des agents de crédit affectés à la gestion du crédit. En moyenne, ce ratio est de 343 en 2006 et de 463 en 2007, toujours supérieur à la norme de la BCEAO qui est de 130 et même celui des institutions paires de l'UEMOA (224).

9.3. Epargnants par effectif du personnel

Il s'agit du nombre d'épargnants rapporté à l'effectif du personnel. Il renseigne sur le nombre d'épargnants reçu par les IMF comparativement à l'effectif de leur personnel. Il permet de savoir le nombre d'épargnants enregistré par l'IMF par rapport à son effectif du personnel. Il est en moyenne de 374 épargnants par effectif du personnel en 2006 et de 393 en 2007, et toujours supérieur à celui des institutions paires présentes dans l'UEMOA (239).

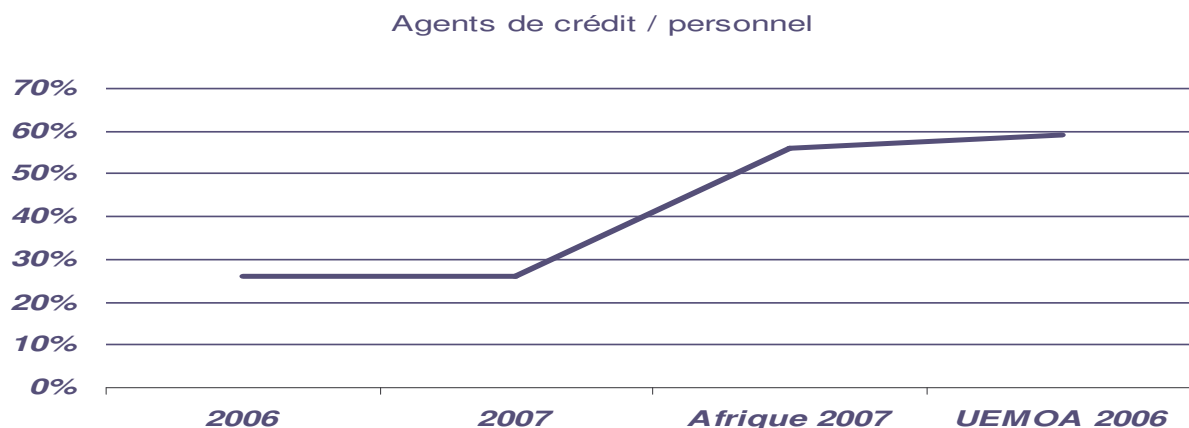
Figure PF18 : Ratios de productivité



9.4. Distribution du personnel

Ce ratio mesure la proportion de l'effectif du personnel affecté au crédit, notamment la proportion du nombre d'agents de crédits par rapport à l'effectif du personnel. Il est en moyenne de 26% sur les deux années et varie entre 8,05% et 70,59% en 2007. Ce taux est faible par rapport à celui de l'ensemble des institutions paires de l'UEMOA (59,2%) en 2006 (Benchmarking UEMOA 2006, MIX). Cette faiblesse s'explique par le fait que dans les structures d'épargne et de crédit, il y a un nombre très faible d'agents de crédit et un effectif de personnel de plus de trois quarts du secteur. Au niveau de la FECECAM et du RENACA, cet indicateur est respectivement de 10% et 9% en 2007.

Figure PF19 : Ratios de distribution du personnel



10. RISQUES

10.1. Portefeuille A Risque (PAR)>30 jours

Le PAR supérieur à 30 jours indique la proportion du portefeuille brut de crédits qui est affectée par des arriérés de plus de 30 jours. Il est de 11,54% en 2007 contre 14,93% en 2006. Il montre le risque relatif aux crédits octroyés par les IMF. Ces taux de dégradation de la qualité du portefeuille sont très élevés par rapport à la norme BCEAO qui est inférieure à 5%. Cependant, les IMF n'ont pas toutes communiqué le montant des crédits dont une échéance au moins est impayée depuis plus de 30 jours. Seulement 10 sur les 27 IMF ont communiqué cette donnée. Les 10 IMF sont toutefois les IMF de grande taille, les plus représentatives du secteur. En 2006, pour l'ensemble des institutions paires de l'UEMOA, le PAR supérieur à 30 jours était de 6,3%, ne respectant aussi pas la norme.

10.2. Portefeuille A Risque (PAR)>90 jours

Il indique la proportion du portefeuille brut qui est affectée par des arriérés de plus de 90 jours. Il est de 11,21% en 2006 et de 8,53% en 2007. La norme BCEAO pour cet indicateur étant inférieure à 3%, le Portefeuille des IMF est particulièrement risqué sur les deux années. Pour l'ensemble des institutions paires de l'UEMOA, le PAR supérieur à 90 jours est de 3,6% en 2006, plus proche de la norme qu'au Bénin.

10.3. Portefeuille A Risque (PAR) > 180 jours

Comme les deux premiers, ce ratio indique la proportion du portefeuille qui est affectée par des arriérés de plus de 180 jours. Il est de 3,07% en 2007 contre 6,93% en 2006. Le PAR supérieur à 90 jours s'est donc sensiblement amélioré en 2007 et montre que les efforts ont été faits par les IMF dans le recouvrement des crédits tombés en impayés. La norme BCEAO de ce ratio est inférieure à 2%. Les performances des deux années sont largement au dessus de cette norme.

L'ensemble de ces trois ratios montrent le caractère très risqué des crédits accordés par les IMF ces dernières années.

10.4. Taux de radiation de prêts

Il mesure la proportion de la valeur des crédits abandonnés en pertes exceptionnelles sur l'encours brut de crédits. Il renseigne donc sur la proportion des prêts accordés par l'institution qui ont été sortis du bilan en raison de leur très faible probabilité de remboursement. Il correspond à l'indicateur de taux de perte sur créances de la BCEAO. Il est de 1,04% en 2006 et de 0,71% en 2007, respectant la norme de la BCEAO pour ce ratio qui est inférieure à 1%. Pour l'ensemble des IMF paires de l'UEMOA, le taux de radiation a été de 2,2% en 2006.

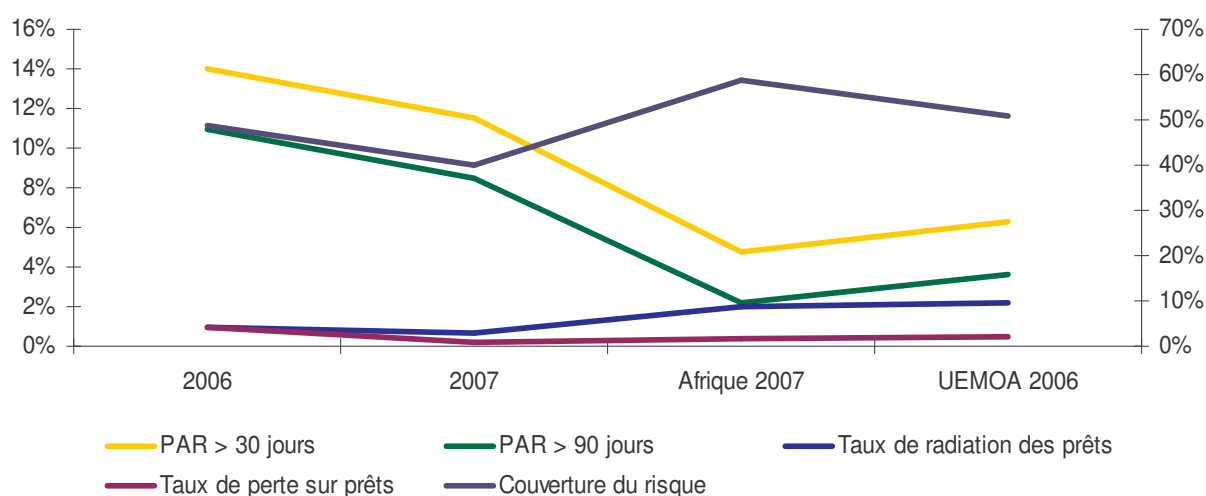
10.5. Taux de perte sur Prêts

Il mesure la proportion de la valeur des crédits abandonnés en pertes exceptionnelles ajustés et diminué des reprises de capital sur l'encours brut de crédits. En outre, il s'agit de la proportion de la valeur nette des crédits abandonnés en pertes exceptionnelles. Il est de 4,19% en 2006 et de 0,72% en 2007. Pour l'ensemble des IMF paires de l'UEMOA, le taux de perte sur prêts ou crédits était de 1,9% en 2006.

10.6. Taux de couverture du risque

Cet indicateur mesure la proportion des provisions nettes pour prêts irrécouvrables sur le total encours des prêts avec montants échus en retard de plus de 30 jours. Il est de 48,60% en 2006 et de 40,11% en 2007. Il est faible par rapport au taux de couverture du risque de l'ensemble des IMF paires de l'UEMOA qui est de 51,0% (variant entre 51,0% et 49,4% pour les IMF matures et IMF jeune) en 2006.

Figure PF20 : Ratios de risques



10.7. Taux de provisions pour créances en souffrance

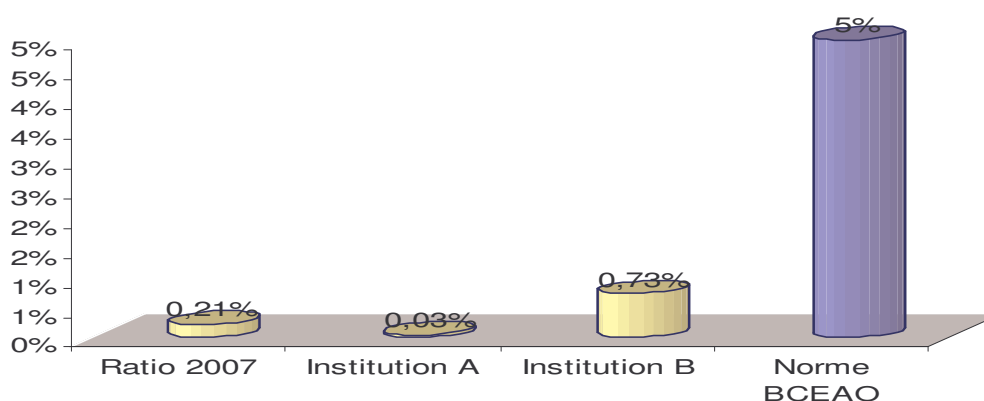
Il mesure la proportion du portefeuille en souffrance (ayant des montants échus en retard de plus de 90 jours) qui présente un fort risque de non remboursement. Il est très élevé par rapport à la norme (supérieure ou égale à 40%) sur l'ensemble des deux années. En effet, il est de 64,74% en 2006 et de 54,40% en 2007.

11. RATIOS PRUDENTIELS

11.1. Ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit

Les institutions de microfinance membres du Consortium ALAFIA ne mènent pas assez d'activités en dehors du crédit et de l'épargne. La plupart des institutions multiservices à volet microfinance membres du Consortium ALAFIA ont opéré une séparation nette de leurs activités de crédit et d'épargne des autres activités comme l'exige la loi. Toutefois, deux institutions membres ont mené des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit au cours de l'année 2007. Ce ratio pour l'ensemble des IMF est en moyenne de 0,21% en 2007 dont 0,73% pour l'une des institutions et 0,03% pour l'autre. La norme BCEAO pour ce ratio est inférieure ou égale à 5%. Les IMF ont toutes respecté cette norme.

Figure PF21 : Ratio de limitation des opérations

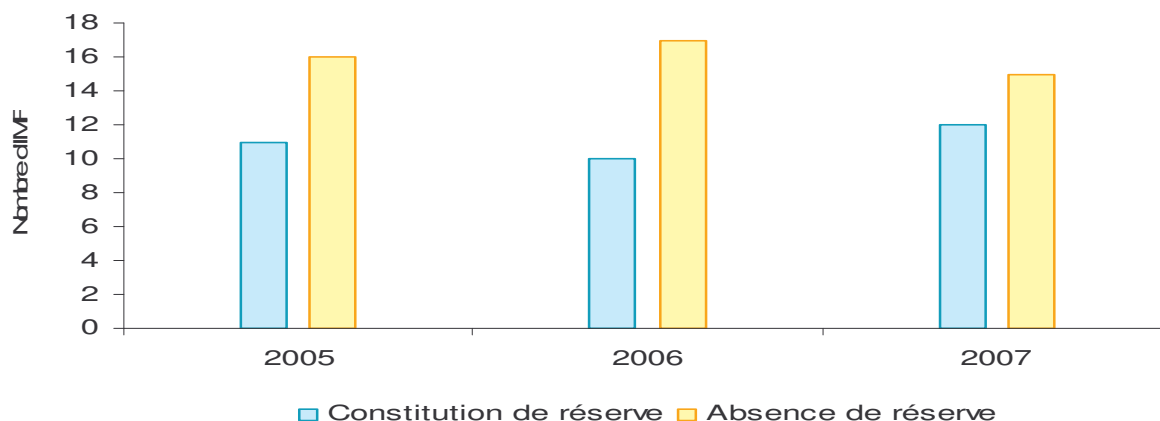


11.2. Réserve générale

Cet indicateur est alimenté par un prélèvement annuel de 15% sur les excédents nets avant ristourne de chaque exercice, après imputation éventuelle de tout report à nouveau déficitaire. Pour l'ensemble du secteur, les résultats nets ont été déficitaires sur les deux dernières années. Mais prises individuellement, certaines IMF ont dégagé des excédents nets avant ristourne de chaque exercice et après imputation éventuelle de tout report à nouveau déficitaire. Ces dernières ont donc constitué des réserves. Toutefois, les réserves générales constituées sont en baisse sur les deux années par rapport à 2005. Elles sont de 26.046.048 FCFA en 2006 et de

75.460.798 FCFA en 2007 contre 139 441 600 FCFA en 2005. En effet, 15 des 27 IMF n'ont pu constituer de réserves générales en 2007 contre 17 sur 27 IMF en 2006. Plus de la moitié des IMF n'ont pu constituer de réserves générales sur les trois dernières années à cause des déficits enregistrés successivement.

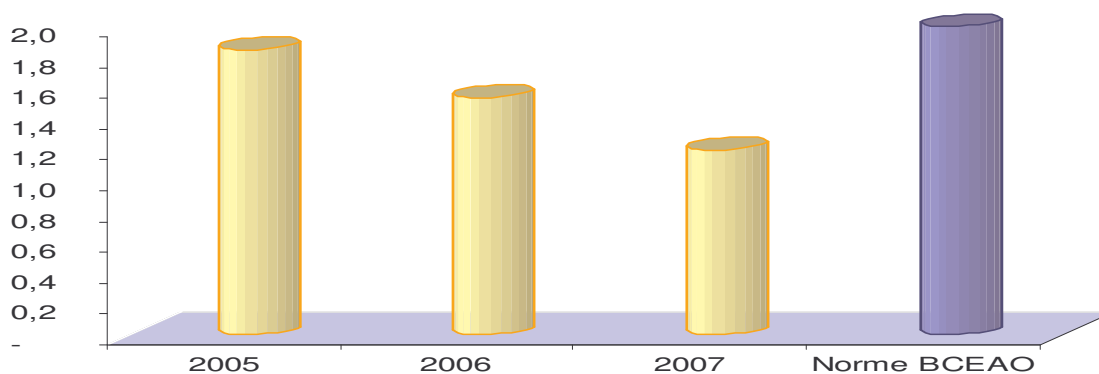
Figure PF22 : Effectif des IMF ayant constitué de réserve générale



11.3. Ratio de limitation des risques portés par une institution

Ce ratio stipule qu'une institution de microfinance ne peut porter des risques dont le montant excède le double des dépôts de l'ensemble de ses membres. Sur les deux années, ce ratio est pour l'ensemble des IMF membres du Consortium ALAFIA de 1,54 en 2006 et de 1,20 en 2007. Toutes les IMF membres du consortium ALAFIA ont un taux en dessous de la norme qui est inférieure à 2, elles ont toutes respecté la norme en 2006 et en 2007.

Figure PF23 : Ratio de limitation des risques portés

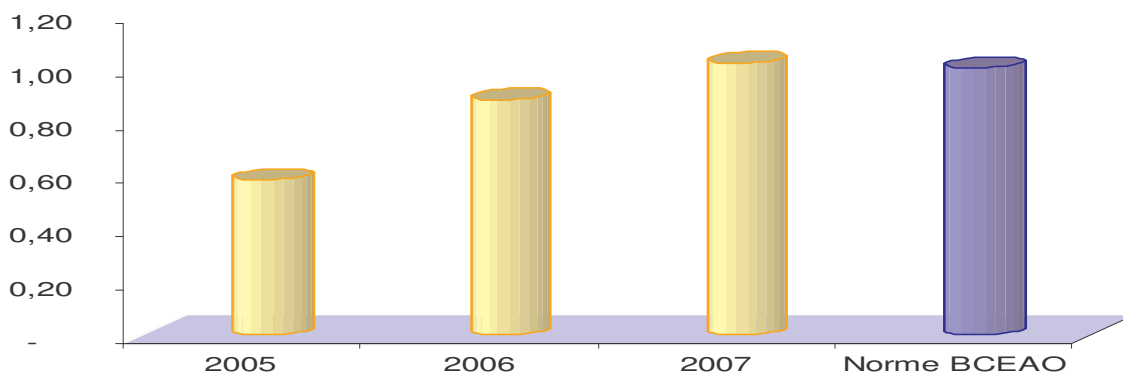


11.4. Ratio de couverture des emplois moyen et long termes par des ressources stables

Ce ratio mesure la capacité des ressources stables à couvrir les emplois stables. Il stipule que les institutions sont tenues de couvrir, à tout moment, leurs emplois à moyen et long termes par des ressources stables. Pour l'ensemble des institutions, le ratio est de 88,14% en 2006 et de

101,89% en 2007. La norme inférieure ou égale à 100% n'est donc pas respectée en 2007. Pour les institutions dont les fonds propres sont érodés, ce ratio dépasse plus de 10 fois la norme exigée. En 2007, 19 des 27 IMF n'ont pu couvrir leurs emplois moyen et long termes par des ressources stables contre 07 en 2006 et 08 en 2005.

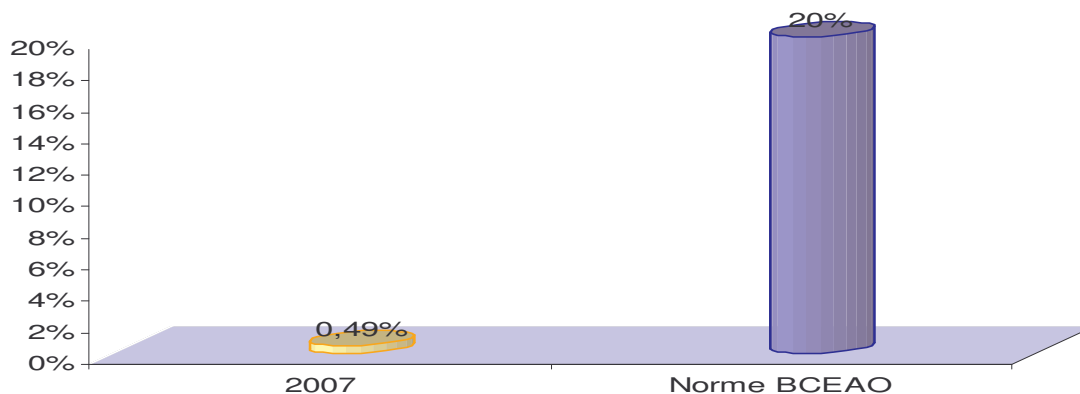
Figure PF24 : Ratio de couverture des emplois LMT par des ressources stables



11.5. Limitations des prêts aux dirigeants

Selon les prescriptions de la BCEAO pour le secteur de la microfinance, l'encours total des prêts aux dirigeants ne peut excéder 20% des dépôts d'une institution. En 2007, toutes les IMF n'ont pas accordé de prêts aux dirigeants. Elles sont 17 IMF sur 27 à accorder de prêts aux dirigeants pour un montant total de 213.709.157 FCFA contre un total de dépôts de plus de 44 milliards pour l'ensemble du secteur, soit un ratio de 0,49%. Les IMF ayant accordé de prêts aux dirigeants prises individuellement donne également un résultat satisfaisant par rapport à la norme qui est inférieure ou égale à 20%. Seulement deux (02) IMF n'ont pas respecté la norme en 2007. Sur les autres années, elles l'ont toutes respecté.

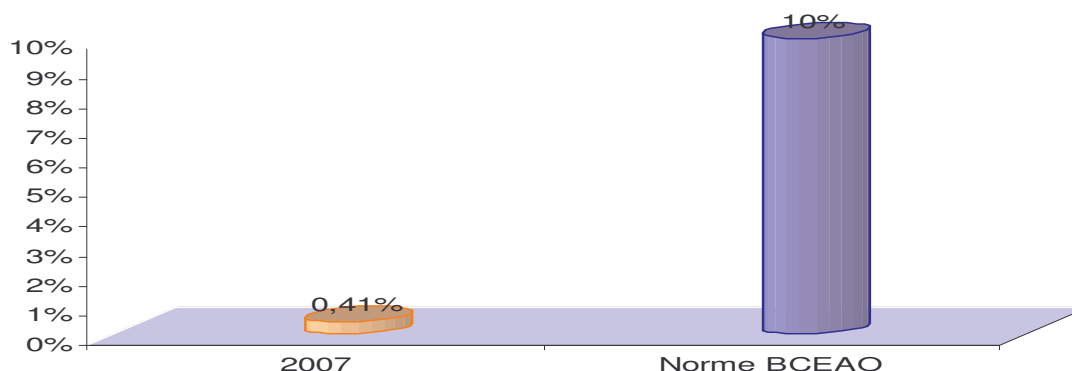
Figure PF25 : Ratio de limitation des prêts aux dirigeants



11.6. Limitation des risques pris sur un seul membre

Selon les prescriptions de la BCEAO, une institution ne peut prendre sur un seul membre, des risques pour un montant excédant 10% de ses dépôts. En 2007, le montant des risques les plus importants pris sur un seul membre par les institutions s'élève à 178.643.626 FCFA contre un total de dépôts de plus de 44 milliards pour l'ensemble du secteur, soit un ratio de limitation des risques pris sur un seul membre de 0,41%. Il faut noter toutefois que c'est seulement 20 IMF sur les 27 qui ont renseigné sur le montant du risque le plus important pris sur un membre en 2007. Cependant, chacune des 20 IMF satisfait à l'exigence de la norme en 2007.

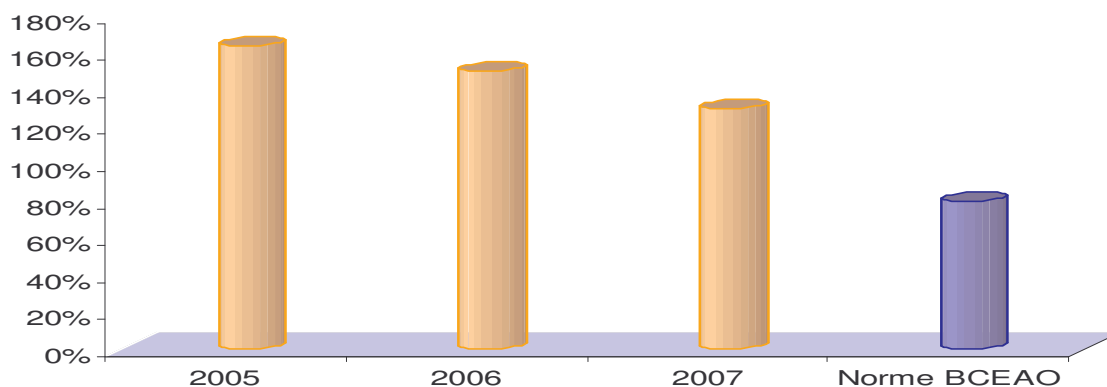
Figure PF26 : Ratio de limitation des risques pris sur un seul membre



11.7. Norme de liquidité

Cet indicateur stipule que l'ensemble des valeurs disponibles, réalisables et mobilisables à court terme d'une institution doit représenter en permanence, au moins 80% de l'ensemble de son passif exigible et de l'encours de ses engagements par signature. Pour l'ensemble du secteur, le ratio est en moyenne de 150,19 % en 2006 et de 130,06% en 2007, respectant largement la norme imposée par la BCEAO. Toutefois, 01, 03 et 04 IMF n'ont pu respecter la norme en 2005, 2006 et 2007.

Figure PF26 : Ratio de norme de liquidité



CONCLUSION SUR LES PERFORMANCES FINANCIERES

En somme, les indicateurs de performances financières des institutions membres du Consortium ALAFIA n'augurent pas d'une très bonne santé du secteur de la microfinance au Bénin.

Les raisons sont multiples. Elles sont pour la plupart liées à la crise économique et financière que traverse le secteur depuis 2005.

Leurs effets ont été aggravés par plusieurs facteurs qui ont donné naissance à un environnement de risque généralisé.

En effet, bon nombre d'indicateurs financiers sont défavorables en 2006 et en 2007.

Pour une amélioration de la situation les années à venir, il est important que CHAQUE ACTEUR se cantonne sur le rôle qui est le sien, décrit dans le Document de Politique de Développement de la Microfinance au Bénin.

DEUXIEME PARTIE
LES PERFORMANCES SOCIALES

L'analyse des performances sociales répond aux exigences de plus en plus grandes des acteurs et bailleurs de fonds qui entendent désormais mesurer l'impact des institutions de microfinance (IMF) sur la réduction de la pauvreté. Les performances sociales sont les traductions concrètes de la mission sociale des IMF. Des travaux de CERISE³, il faut retenir que la mission sociale d'une IMF peut reposer sur les objectifs ci-après :

- Servir de manière soutenable un nombre croissant de personnes pauvres et exclues ;
- Améliorer la qualité et l'adaptation de services financiers disponibles pour les clients ciblés ;
- Améliorer le capital social et les liens sociaux des clients ;
- Améliorer la responsabilité sociale d'une institution.

En un mot, il faut servir un grand nombre de personnes pauvres et exclues et toujours améliorer les bénéfices des services.

Les finalités sociales de l'IMF demeurent l'amélioration de la vie des clients pauvres et exclus ainsi que celle de leurs familles et l'élargissement du champ des opportunités pour les communautés.

Dans le cadre de l'outil SPI⁴, les performances sociales sont mesurées au travers des principes, actions et mesures correctives mises en œuvre par l'IMF pour atteindre ses objectifs sociaux qui sont analysés en quatre dimensions :

1. le ciblage des pauvres et des exclus ;
2. l'adaptation des services et produits aux clients ciblés ;
3. l'amélioration du capital social et politique des clients ;
4. la responsabilité sociale de l'IMF.

Toutes les IMF ne sont pas censées obtenir le score maximum dans les quatre dimensions. Certaines peuvent préférer se concentrer sur l'une ou l'autre en fonction de leur structure, de leur histoire et de l'environnement socioéconomique dans lequel elles opèrent. L'outil SPI n'est pas censé être un outil « obligatoire ». Des IMF purement commerciales, qui ne sont pas subventionnées et ne reçoivent pas de fonds « éthiques », ou qui n'ont pas d'objectifs sociaux

³ Comité d'Echange, de Réflexion et d'Information sur les Systèmes d'Epargne-crédit. Ce Comité a mis en place une Alliance pour la promotion des performances sociales en microfinance (ProsperA) dont le Consortium ALAFIA est membre.

⁴ Social Performance Indicators – C'est cet outil qui a été utilisé pour analyser les performances des membres du Consortium ALAFIA et pour améliorer l'outil ALAFIA PERFORM

considérés comme prioritaires, peuvent à priori, choisir de ne rechercher que leurs performances financières.

Cette partie du rapport présente les performances sociales de vingt trois (23) IMF membres du Consortium ALAFIA. C'est l'outil SPI du CERISE qui a servi de base à l'étude des objectifs sociaux des IMF. Les analyses ont été faites à travers les quatre dimensions de SPI :

1. Dim. 1 : Ciblage des pauvres et des exclus ;
2. Dim. 2 : Adaptation des services et produits aux clients ciblés ;
3. Dim. 3 : Amélioration du capital social et politique des clients ;
4. Dim. 4 : Responsabilité sociale de l'IMF.

1. CIBLAGE DES PAUVRES ET DES EXCLUS

La microfinance a été développée pour atteindre les populations pauvres⁵ et/ou exclues⁶ du système financier classique. Les IMF peuvent avoir pour objectif d'atteindre des populations socialement exclues ou pauvres, ou alors simplement d'offrir des services financiers dans une région où les systèmes bancaires classiques sont absents ou à des personnes rejetées par les banques (mais qui ne sont pas nécessairement pauvres ou socialement exclues). Cette dimension vérifie si l'IMF s'adresse aux pauvres et aux exclus, mais ne signifie pas nécessairement qu'elle ne s'adresse qu'à eux. Les trois stratégies principales pour atteindre les pauvres et les exclus sont ses trois sous dimensions.

1.1. Ciblage géographique

Le ciblage géographique permet de vérifier si les agences des IMF sont situées dans des zones pauvres/ isolées ou des zones où d'autres services financiers formels ne sont pas disponibles. Dans l'évaluation du ciblage géographique, les éléments ci-après ont été pris en compte :

- La sélection par les IMF des zones dans lesquelles elles interviennent selon des critères de pauvreté et/ou d'exclusion ;
- L'assurance qu'ont les IMF que leurs zones d'intervention sont véritablement/ effectivement des zones pauvres ou des zones de populations exclues ;
- La présence des IMF en milieux non desservis par le système financier classique.

Sur un total de 09 points pour cette sous dimension, les 23 institutions objet de ce rapport ont totalisé une moyenne de 4,5 points.

1.2. Ciblage individuel

Le ciblage individuel permet de vérifier si les IMF ont sélectionné comme clientèle, des personnes qui ne remplissent pas les conditions pour l'accès au secteur financier classique et/ou qui remplissent un critère de pauvreté et/ou d'exclusion, et si elles disposent d'outils de ciblage pour écarter les « non-pauvres » ou sélectionner les « pauvres » pour la demande de prêt. Les évaluations ont été faites à travers les éléments ci-après :

- L'utilisation par l'IMF de stratégies de ciblage individuel pour améliorer le ciblage de la pauvreté ;

⁵ **Pauvreté** : Pauvreté économique et financière (revenu faible) et insatisfaction des besoins élémentaires (santé, alimentation, logement, éducation, etc.).

⁶ **Exclusion** : le concept d'exclusion n'est pas nécessairement identique à celui de pauvreté. Certaines personnes exclues de l'accès à un service ou d'un groupe ne sont pas forcément pauvres. Dans le cas de la microfinance, l'exclusion signifie la restriction de l'accès aux services financiers. Ici la notion d'exclusion est reliée à des risques spécifiques et des coûts de transaction plus élevés pour les IMF.

- L'assurance par l'IMF de la qualité du contrôle de l'utilisation de ces stratégies de ciblage ;
- Le pourcentage de femmes parmi les emprunteurs.

Sur un total de 09 points, les 23 institutions objet de ce rapport ont totalisé une moyenne de 4,7 points pour cette seconde sous dimension.

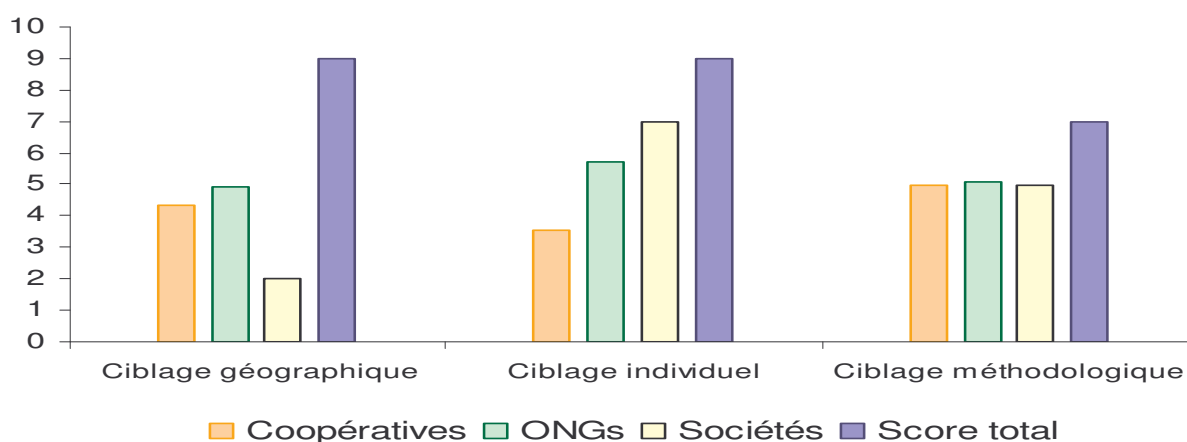
1.3. Ciblage méthodologique ou méthodologie « pour les pauvres »

Le ciblage méthodologique permet de vérifier la conception par les IMF de services qui s'adressent aux besoins spécifiques de la population ciblée, avec l'idée que la population non ciblée ne sollicite pas ce type de services. Ont été prises en compte dans les évaluations, les garanties sociales qui réduisent les barrières à l'entrée pour les pauvres et les exclus et créent une relation de proximité entre les IMF et les clients en raison d'une approche différente de celles des banques commerciales. Les éléments d'analyse du ciblage méthodologique sont donc les suivants :

- L'acceptation des IMF d'accorder des prêts sécurisés seulement avec des garanties sociales⁷ ;
- Le développement de politiques/méthodologies par les IMF pour atteindre les zones reculées et/ou faciliter l'accès des populations exclues ou des clients pauvres ;
- La taille du minimum des mensualités de remboursement, pour un prêt avec des remboursements mensuels ;
- Le montant minimum pour ouvrir un compte d'épargne et faire des dépôts réguliers.

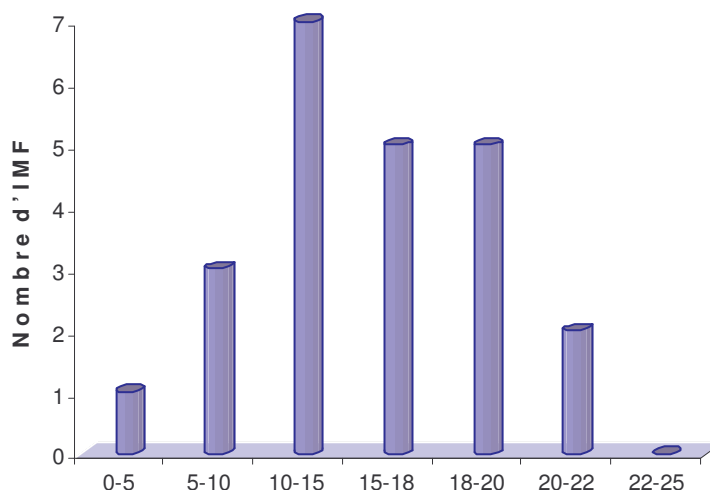
La moyenne sur l'ensemble des institutions s'élève à 5,0 sur un total de 7 points. La représentation par statut d'institution se présente suivant le graphique ci-après.

Figure SP1 : Ciblage des pauvres et des exclus



⁷ Garanties sociales : solidarité au sein des groupes, recommandation par une tierce personne de confiance, garantie physique ayant une très faible valeur commerciale, mais qui sont importantes pour les emprunteurs

En résumé, le ciblage des pauvres et des exclus est un critère important d'évaluation de l'engagement des IMF dans le social. Douze (12) IMF ont un score supérieur ou égal à 15 points. Des efforts restent à déployer par onze (11) IMF pour toucher les pauvres et les exclus du système financier classique.



2. ADAPTATION DES SERVICES ET PRODUITS

Les institutions de microfinance avant leur installation dans une localité ne disposent pas toujours au départ de services adaptés aux besoins des populations de ladite localité. L'IMF doit apprendre des populations de la localité et travailler à l'élaboration de ses services financiers de telle manière qu'ils s'adaptent à la multiplicité des besoins et des contraintes desdites populations. Les indicateurs de performances sociales permettent d'analyser le processus qui mène à la définition des services ainsi que l'étendue des connaissances dont dispose l'IMF sur les besoins de ses clients. Analyser les indicateurs de performances sociales, revient à mesurer le degré d'adaptation des services et produits aux besoins des populations cibles. Trois sous dimensions sont également retenues pour apprécier l'adaptation des services et produits des IMF.

2.1. Diversité des services

La diversité des types de prêts facilite l'adaptation de l'IMF aux besoins de ses clients. Elle permet de répondre à différents types de besoins des micros entrepreneurs. Ont été appréciés au niveau de cette première sous dimension :

- Le nombre de types de prêts que proposent les IMF ;
- L'accord de prêts sociaux/d'urgence pour les groupes vulnérables ;
- La fourniture des produits de prêts adaptés aux besoins sociaux des clients ;
- L'existence d'une flexibilité de remboursement pour les clients ;
- L'importance des produits d'épargne volontaire dans les produits des IMF ;
- L'offre de produits d'épargne volontaire spécifiquement adaptés aux besoins sociaux des clients ;
- La proposition de l'accès aux services financiers innovants (transferts d'argent, produits d'assurance, ...) à plus de 5% des clients.

Sur l'ensemble des institutions, le score moyen obtenu est de 6 points sur un total de 9.

2.2. Qualité des services

Afin d'atteindre les personnes pauvres exclues du système financier classique, les IMF doivent implanter leurs agences dans des zones bien ciblées, généralement en dehors de la ville. La décentralisation des services, les visites aux clients, la rapidité du service, la transparence des services, leur adaptation aux besoins des clients, l'abandon des clients, sont les éléments de qualité de services. Dans l'évaluation, ces éléments ont été pris en compte à travers :

- La distance moyenne des agences principales par rapport à la capitale ou aux villes principales (la décentralisation des services) ;
- La sortie des agents de crédit de l'agence de l'IMF pour rendre visite aux clients pour des opérations financières régulières ;
- Le temps moyen entre la demande formelle du premier prêt et le déboursement du prêt pour un nouveau client, sur les 12 derniers mois ;
- La délivrance aux clients des relevés écrits à chacune de leur transaction financière, en particulier de relevés montrant la différence entre le montant du principal et le montant des intérêts payés en plus du coût du prêt ;
- L'existence d'une politique spécifique pour faciliter l'accès aux services financiers (autre que la décentralisation) ;
- La réalisation d'étude de marché pour améliorer la qualité des services aux clients ces 24 derniers mois ;
- La connaissance par l'IMF des différentes raisons d'abandon/départ ou de l'inactivité de certains clients ;
- Le pourcentage de clients partis ou inactifs sur les 12 derniers mois.

Sur cette seconde sous dimension, le score moyen des institutions est de 7,5 sur 9 points.

2.3. Accès des clients aux services non-financiers

Les services non-financiers améliorent l'efficacité des services fournis aux clients ; ils donnent plus de capacité aux clients pour utiliser les prêts ou l'épargne de manière plus efficace. L'accès aux services non financiers a été noté à travers les éléments ci-après :

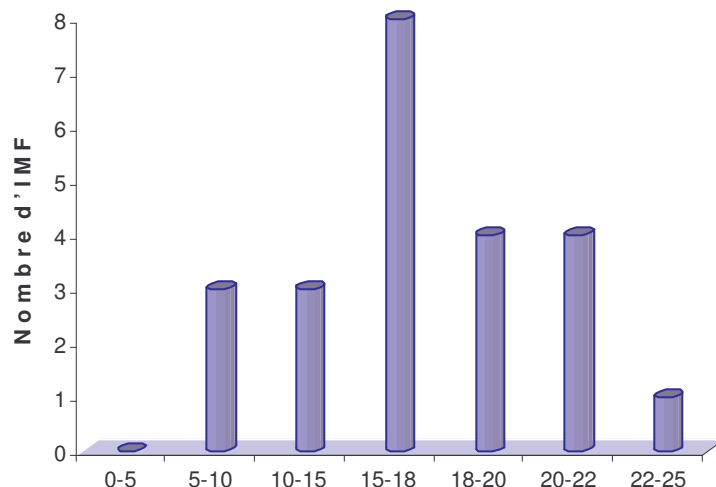
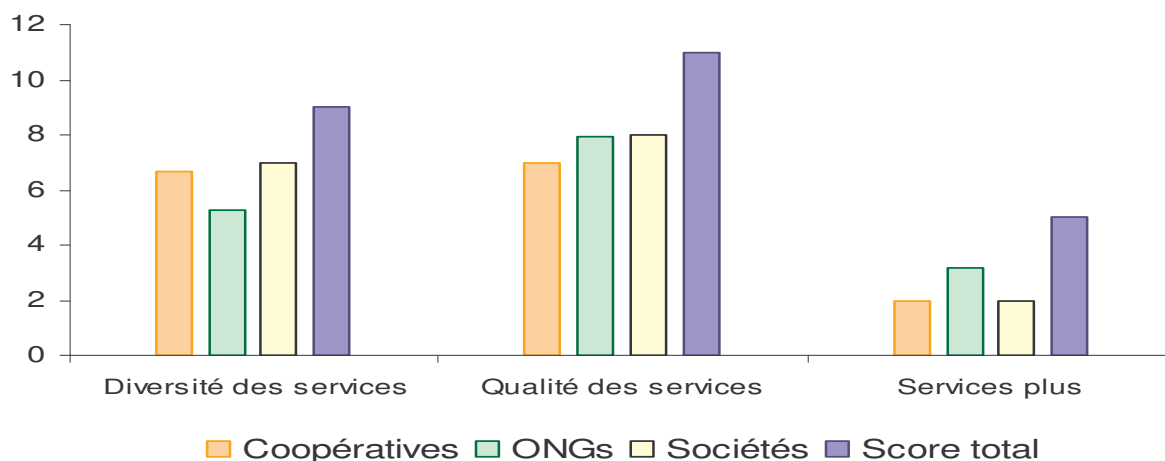
- L'application de stratégie spécifique et active⁸ pour associer des services non-financiers aux services financiers pour les clients ;
- La fourniture des services non-financiers par l'IMF elle-même ou à travers un partenariat formel et une coopération avec une autre organisation sur :

⁸ Malgré leur efficacité, les services non-financiers ne doivent pas forcément être fournis directement par l'IMF, ce qui pourrait être trop coûteux pour elle et incompatible avec ses moyens techniques et organisationnels.

- La gestion financière : formation gestion/commerce, gestion du budget familial, etc.
- Les besoins sociaux : l’alphabétisation, les services de santé, l’accès des travailleurs sociaux (aux statuts précaires/instables), la sensibilisation au genre...

La moyenne des institutions sur cette sous dimension est de 2,6 points sur un score total de 5 points. La représentation par statut d’institution se présente suivant le graphique ci-après.

Figure SP2 : Adaptation des services et produits



Sur un total de 25 points, l’ensemble des institutions a totalisé en moyenne 16 points. Dix sept (17) IMF ont un score supérieur ou égal à 15 points. Seulement six (06) IMF feront des efforts pour adapter les services et produits afin de servir plus de pauvres et d’exclus du système financier classique.

3. – AMELIORATION DU CAPITAL SOCIAL ET POLITIQUE DES CLIENTS

La confiance entre l’IMF et ses clients peut réduire les coûts de transaction et améliorer les taux de remboursement. Pour les clients, renforcer leur capital social⁹ et politique¹⁰ peut mettre en

⁹ **Capital social** : capacité à coopérer et agir ensemble en utilisant ou en créant les liens sociaux nécessaire afin de poursuivre solidairement des objectifs communs

¹⁰ **Capital politique** : capacité des personnes à influencer la prise de décision à un niveau local ou national afin d’orienter les politiques publiques en leur faveur

valeur leur organisation sociale (action collective, partage d'information, lobbying politique, etc.). La confiance en soi peut aussi les aider à initier des activités pérennes et rentables. Les indicateurs de performances sociales doivent mesurer le degré de confiance et de solidarité ainsi que les efforts de l'IMF pour rassembler ses clients et leur donner du poids et des responsabilités au sein de l'organisation et au-delà (communauté, gouvernement local, national, etc.) avec dans l'idée de les aider à alléger autant que possible les contraintes économiques et sociales qui pèsent sur eux. L'analyse de cette dimension est également prise en compte à travers trois sous dimensions.

3.1. Confiance et partage de l'information

La confiance se base sur la transparence et des relations claires entre les clients et l'IMF. Elle permet de réduire les coûts de transaction et d'améliorer les taux de remboursement. Les indicateurs de performances sociales doivent mesurer le degré de confiance et de solidarité ainsi que les efforts de l'IMF pour rassembler ses clients et leur donner du poids et des responsabilités au sein de l'organisation et au-delà (communauté, gouvernement local, national, etc.) avec dans l'idée de les aider à alléger autant que possible les contraintes économiques et sociales qui pèsent sur eux. Les éléments abordés dans l'évaluation sont les suivants :

- Les conditions offertes aux clients pour qu'ils aient accès aux bilans financiers ;
- La fourniture par l'IMF de lieux de discussion en cas de conflit/réclamation/plainte entre un client et un employé de l'IMF ;
- Le pourcentage de croissance (ou de décroissance), sur les 12 derniers mois, du volume (ou du nombre) d'épargne volontaire collectée. L'épargne volontaire est un indice de la confiance du client dans l'IMF.

Sur l'ensemble des 23 IMF, la moyenne des scores obtenus s'élève à 4,9 sur le score total de 9 points.

3.2. Représentation des clients et participation à la prise de décision

Il y a différents niveaux de participation des clients au sein d'une IMF. Le premier niveau concerne la participation à la définition des services fournis par l'IMF et ceci a été vu dans la dimension 2. Le deuxième niveau concerne la participation à la prise de décision au niveau du client (ou groupe de client) : qui va recevoir le prêt ? Comment les clients décident d'effectuer le remboursement ? Comment le remboursement est organisé ? Etc. A ce niveau, l'IMF donne des responsabilités aux clients, montrant sa confiance en eux. Ceci conduit à un renforcement des capacités au niveau des clients, permet aussi à l'IMF de réduire ses coûts. Cependant, la participation au niveau des clients peut aussi conduire à l'exclusion de certaines parties de la population, ce qui implique une vigilance particulière de la part de l'IMF. Le troisième niveau concerne la participation des clients à la prise de décisions et au contrôle au niveau de l'IMF.

Ceci concerne l'implication des clients dans la gouvernance de la structure. L'implication dans la gouvernance peut augmenter le sentiment d'appartenance et de responsabilité du client; elle permet aussi de renforcer ses capacités. Les éléments pris en compte dans l'évaluation sont les suivants :

- La participation des clients aux instances de prise de décisions au niveau des clients ;
- La participation des clients aux instances de contrôle et de prise de décisions au niveau de l'IMF ;
- L'existence de système effectif de rotation pour la participation des clients dans les instances de contrôle et dans les instances de prises de décision au niveau des clients et au niveau de l'IMF
- Le pourcentage de femmes parmi les représentants des clients en comparaison avec le pourcentage de femmes parmi tous les clients
- L'existence de système de formation des représentants des clients/élus des clients pour aider à l'accomplissement de leur mission au sein de ces instances ;
- L'efficacité des instances : influence réelle sur les décisions, provocation des changements, l'accomplissement effectif du rôle des instances.

Sur l'ensemble des IMF évaluées, le score moyen est de 4 points sur 10. Il est faible et témoigne que les clients ne participent pas suffisamment à la prise de décision.

3.3. Construction du capital social

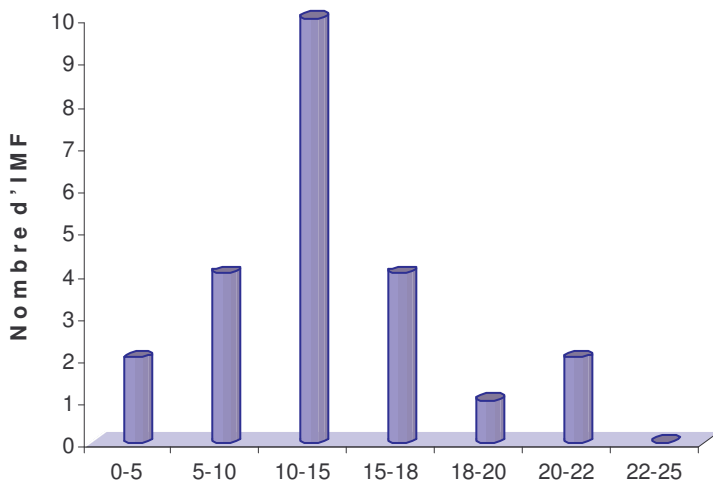
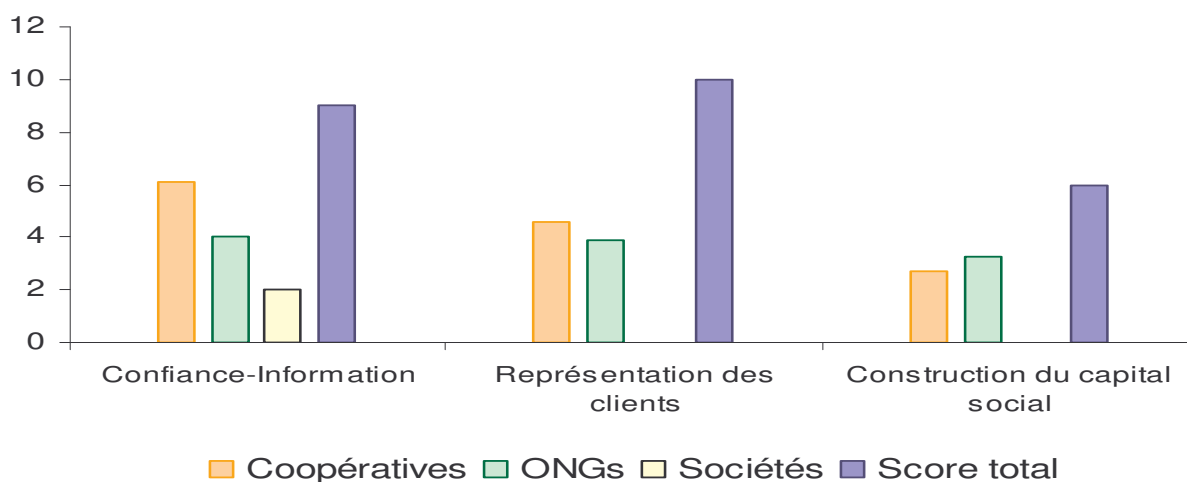
La construction du capital social reflète un meilleur accès à la prise de décision, aux responsabilités, aux ressources, à la confiance en soi et au sentiment d'appartenance à un groupe ainsi que la capacité à compter sur le groupe pour développer des activités économiques et améliorer les capacités des personnes. Les liens sociaux et le capital social offrent un filet de sécurité sociale pour les individus et leurs familles dans des contextes de précarité et d'incertitude économiques. Les liens sociaux donnent la possibilité de se prémunir mutuellement du risque et d'améliorer la capacité des individus à faire face à des crises. Ils permettent par conséquent de réduire la vulnérabilité des individus et des groupes. Les éléments pris en compte dans l'évaluation sont les suivants :

- La recherche par l'IMF à travers de la consolidation du capital social des clients à travers des groupes de formation suivis, actions collectives, coopération pour atteindre des objectifs communs, liens avec d'autres programmes, facilité d'accès à des services non accessibles auparavant, ...
- La facilitation par l'IMF de la création de capacité locale de gestion ou de direction (formation pour constitution d'équipe, représentation, ... ; prise en compte et renforcement de capacités locales de management) ;
- Les actions de l'IMF et les liens créés entre les clients, entre les clients et les acteurs socio-économiques locaux ;

- La création de réseau/lieu pour discuter et résoudre les problèmes des clients au-delà de l'accès aux services financiers ;
- Les actions de l'IMF dans l'accroissement du poids des clients auprès des autorités locales ou nationales.

Sur l'ensemble des institutions étudiées, le score moyen pour cette sous dimension s'élève à 2,9 sur 6 points. Ce score faible est le témoin de la faible implication des IMF dans la consolidation du social de leurs clients. La représentation par statut d'institution se présente suivant le graphique ci-après.

Figure SP3 : Amélioration du capital social et politique des clients



Au total sur l'amélioration du capital social et politique des clients, les IMF ont totalisé en moyenne 12 points sur 25 points. Sept (07) IMF ont un score supérieur ou égal à 15 points, seize (16) IMF doivent déployer d'efforts pour consolider le capital social et politique de leurs clients et pour améliorer leurs résultats financiers.

4. – RESPONSABILITE SOCIALE DES INSTITUTIONS

La conscience sociale est un pré requis nécessaire pour un comportement socialement responsable de l'entreprise. La responsabilité sociale implique une politique de ressources humaines appropriée, l'adaptation de la culture d'entreprise de l'IMF à son environnement

culturel et socioéconomique, une responsabilité sociale envers les clients et la communauté dans laquelle elle intervient (garanties de crédit adaptées aux conditions locales, relation équilibrée entre le personnel et les clients, en particulier dans les IMF où des clients élus participent à la prise de décision, etc.). Trois sous dimensions ont été retenues pour apprécier la responsabilité sociale des IMF.

4.1. Politique des ressources humaines

La responsabilité sociale implique une politique de ressources humaines appropriée. L'évaluation s'est fondée sur les aspects ci-après :

- La grille de salaires donnée à chaque salarié qui définit un salaire pour chaque type d'emploi et qui est actualisé régulièrement ;
- La prévision d'un plan annuel de formation pour le personnel qui accorde des formations pour les différents types de postes ;
- La participation des employés à la prise de décisions ;
- La fourniture d'une couverture de santé/médicale aux employés en plus du système de couverture sociale nationale ;
- Le pourcentage du nombre moyen d'employés qui ont quitté l'IMF durant les 24 derniers mois (départ volontaire, démission, fin de contrat,...).

Le score moyen de l'ensemble des institutions, objet de ce rapport est de 5,1 points sur un total de 09 sur cette sous dimension.

4.2. Responsabilité sociale envers les clients

L'engagement des IMF en faveur de questions sociales signifie qu'elles ne fournissent pas seulement des services financiers mais qu'elles s'assurent aussi que leurs services ont un impact social et économique positif sur ses clients. Le rôle important des femmes dans les IMF (part importante des emprunteurs) a aussi des implications pour les IMF en terme de responsabilité sociale. Ainsi, les éléments d'évaluation de cette sous dimension sont les suivants :

- La réalisation des études par les IMF pour évaluer l'impact social et économique des services et produits qu'elles offrent ;
- Les changements des services et produits par les IMF à chaque fois que l'impact était négatif sur la cohésion sociale ou le bien être des clients ;
- L'étude par les IMF du niveau d'endettement des clients et la prise de mesure de surendettement ;
- L'existence de code de conduite explicite/écrit en ce qui concerne les actions envers les clients ;
- La fourniture d'une assurance par les IMF qui libère la famille du poids de la dette en cas de décès de l'emprunteur.

Sur l'ensemble des institutions étudiées, le score réalisé est en moyenne de 4 points sur 8.

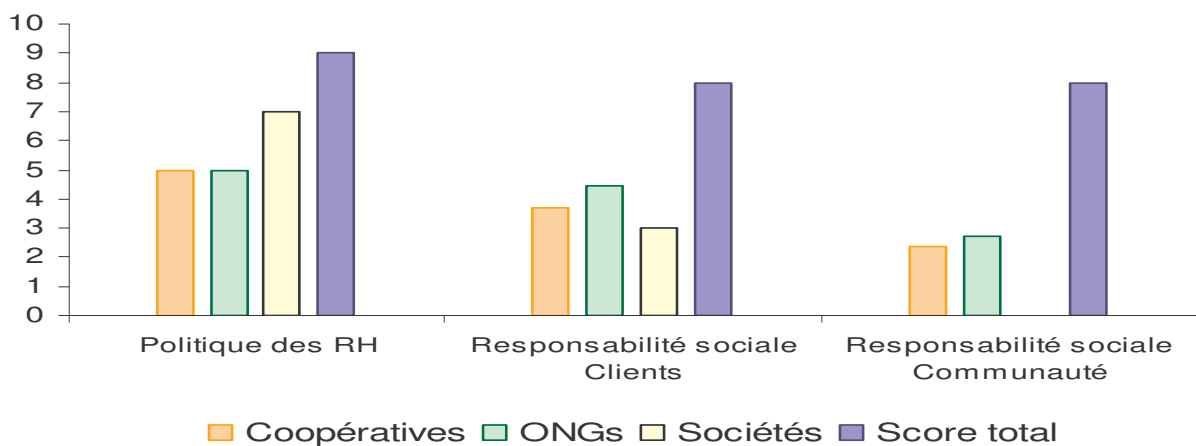
4.3. Responsabilité sociale envers la communauté locale

L'harmonie avec la culture et les valeurs locales atteste de la pérennité sociale pour l'IMF. Elle assure que les clients et la communauté ne soient pas lésés par les activités de l'IMF, elle aide à réduire le risque d'un impact négatif sur les liens sociaux au sein de la communauté et éviter que l'IMF ne soit perçue comme un objet étranger. L'IMF peut assumer une responsabilité sociale pour financer (pour toute ou partie du portefeuille) des activités qui ont une forte valeur sociale ou rejeter les demandes de prêts pour des activités qui peuvent avoir des conséquences sociales négatives. Sur cette sous dimension, les éléments considérés sont les suivants :

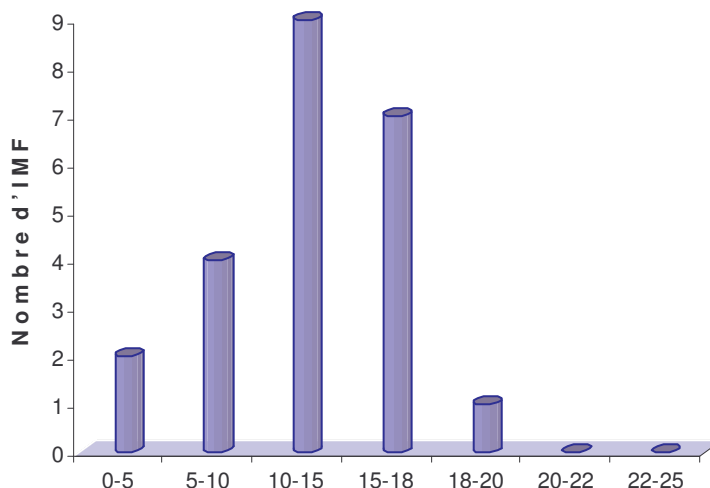
- La vérification par les IMF que leurs actions sont en harmonie avec la culture et les valeurs positives locales ;
- Les actions des IMF qui peuvent positivement changer la culture locale ;
- L'existence d'une politique spécifique concernant le type d'activités financées par les prêts individuels à « haute valeur sociale » pour la communauté ;
- Le nombre de fois que les IMF ont aidé les communautés locales à travers un soutien financier pour des projets communautaires ;
- La mise en place d'un système de solidarité entre les différentes agences de l'institution ou entre les différents produits de prêts ;
- L'adoption par les IMF des mesures spéciales/ un fonds/ une caisse spéciale en cas de catastrophe/ désastre collectif.

Le score total moyen obtenu sur l'ensemble des IMF étudiées est de 2,4 points sur un score total de 8 points sur cette sous dimension. Des efforts restent à faire pour accroître la responsabilité des IMF envers les communautés locales. La représentation par statut d'institution se présente suivant le graphique ci-après.

Figure SP4 : la responsabilité sociale des institutions

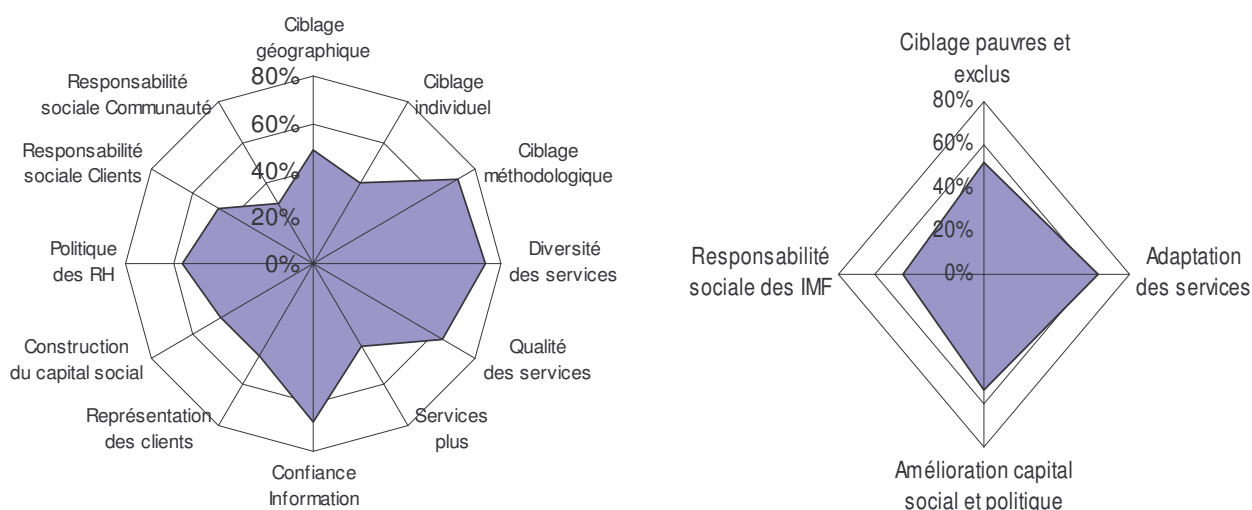


Au total, les institutions de microfinance ont, sur le score de 25 points réalisé un score de 11,6 points. Elles ne sont que huit (08) IMF à avoir un score total supérieur ou égal à 15 points. Le nombre restant (15 IMF) doivent faire des efforts pour renforcer leur responsabilité envers la communauté dans laquelle elles interviennent.



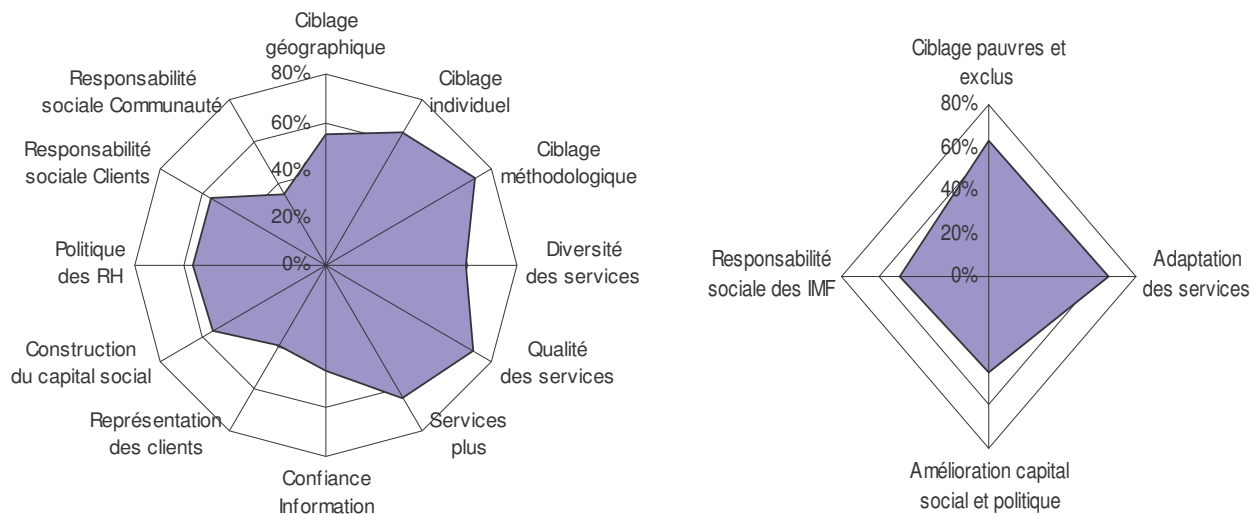
ANALYSE DES RESULTATS

Résultats des mutuelles / coopératives



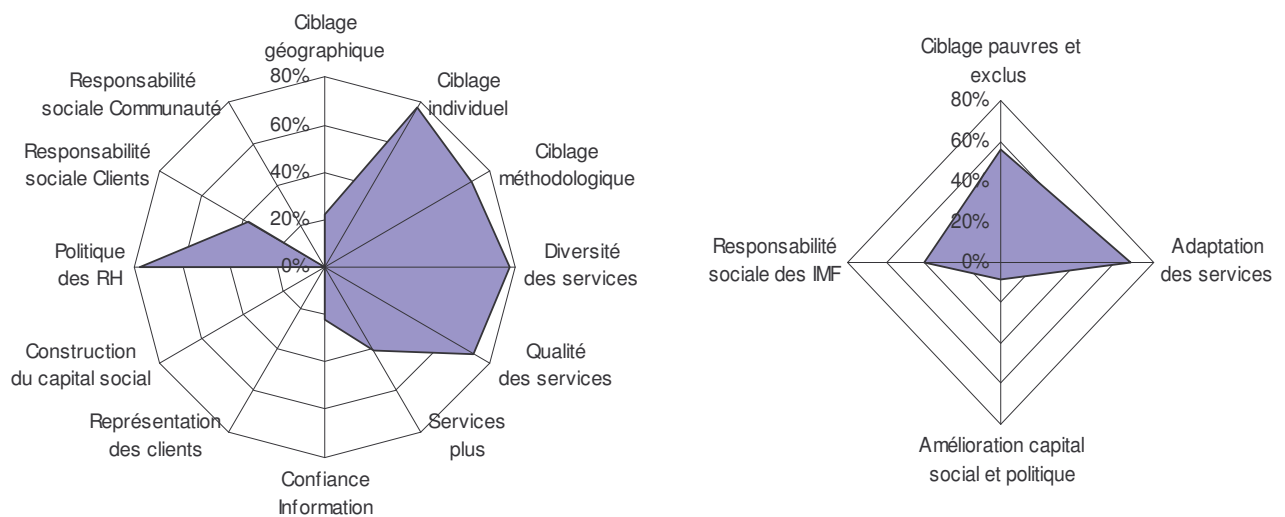
D'après les deux graphiques ci-dessus, les institutions de microfinance, objet de ce rapport, à statut coopératif ou mutualiste, ont de bons résultats en adaptation des services. En terme de ciblage, leur méthodologie est bonne et elles sont également performantes sur la première sous dimension de l'amélioration du capital social et politique des clients et sur la première sous dimension de la responsabilité sociale. Elles sont moins performantes sur les services plus, la responsabilité sociale envers la communauté et sur le ciblage individuel sur lesquels des améliorations sont attendues.

Résultats des ONGs



En terme de ciblage et d'adaptation, les ONGs sont plus performantes. Plus de résultats sont positifs sur les ONGs que sur les mutuelles/coopératives. En effet, sur les 12 sous dimensions, les ONGs ont sur 09 de meilleurs résultats. Des améliorations sont attendues sur la responsabilité sociale envers la communauté, la représentation des clients et la confiance et le partage des informations avec les clients.

Résultats des Sociétés



Les résultats représentés sur les deux graphiques ci-dessus authentifient le fait que cette catégorie d'institutions ne poursuit pas prioritairement d'objectifs sociaux. Les institutions de cette catégorie membres du Consortium ALAFIA ont privilégié le ciblage à l'exception du ciblage géographique qui est synonyme de coût, l'adaptation des services sans l'offre de services plus, et, la politique des ressources humaines. Pour cette catégorie, l'objectif est de toucher plus d'individus avec des services financiers adaptés et un personnel motivé.

CONCLUSION SUR LES PERFORMANCES SOCIALES

Les études de CERISE ont montré qu'il existe une corrélation entre performances financières et performance sociales. En effet, le ciblage des personnes démunies et exclues (Dim 1) tend à induire des coûts opérationnels de fonctionnement plus élevés. Cependant, l'adaptation des services aux besoins des clients (Dim 2) a un effet positif pour la réduction des impayés et des coûts opérationnels. Le renforcement du capital social (Dim 3) permet aussi de réduire les coûts opérationnels. Pour les grandes institutions, la responsabilité sociale s'accompagne de productivité du personnel plus élevée et de niveaux plus faibles d'impayés¹¹, etc.

Ainsi, la recherche des performances sociales dans un contexte de grande concurrence, comme celui de la microfinance au Bénin, peut être bénéfique aux institutions quelle que soit leur forme juridique. C'est pourquoi, le Consortium ALAFIA souscrit également aux actions de promotion des performances sociales des institutions de microfinance membres. Pour réussir ce pari, il s'est inscrit dans l'Alliance de Promotion des Performances Sociales (ProsperA) mise en place par CERISE et ses partenaires. Le ProsperA a pour objectif de développer la culture et la pratique des performances sociales à travers le renforcement des capacités des IMF et des réseaux locaux en s'appuyant sur l'expérience et les actions de ses membres.

L'intégration des indicateurs de performance sociale dans l'outil ALAFIA PERFORM PLUS décidée par le Consortium ALAFIA et CARE International Bénin répond à la logique de faire en sorte que la professionnalisation du secteur porte des résultats positifs et directement perceptibles sur les populations bénéficiaires de services de microfinance.

Sur chacune des trois catégories d'institutions (coopérative, ONG et société), l'engagement des institutions en responsabilité sociale envers les communautés a été apprécié. Cet engagement pour le moment est faible. Pour mieux s'insérer et se faire apprécier afin que ces dernières puissent y trouver une grande utilité, les institutions doivent renforcer leur engagement envers les communautés.

A travers ce premier rapport sur les performances sociales, les engagements des IMF dans le relèvement des défis de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ont été appréciés. Pour le moment, cet engagement n'est pas très manifeste. Grâce à cet outil, les bases de départ sont posées. Il est à espérer leur amélioration dans le futur. Ce sera l'une des leitmotifs du Consortium ALAFIA à travers ses actions au cours de l'année 2009 et des années à venir.

¹¹ Synthèse n°7 de SPI et performances sociales sur Etudes des liens entre performances sociales (SPI) et financières (Mix) pour 42 IMF latino-américaines.

ANNEXES

Tableau n°1 : Bilans consolidés des institutions de microfinance (FCFA)

ACTIF	2005	2006	2007
OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES ET ASSIMILEES	21 288 679 733	21 905 983 311	27 732 592 850
OPERATIONS AVEC LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	71 470 528 254	56 353 553 498	50 387 657 002
OPERATIONS DIVERSES	2 715 944 338	2 869 571 361	3 892 503 135
IMMOBILISATIONS NETTES	9 143 223 223	9 412 138 918	10 726 677 882
TOTAL ACTIF	104 618 375 548	90 541 247 087	92 739 430 869
PASSIF	2005	2006	2007
OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES ET ASSIMILEES	39 066 046 532	33 369 185 478	33 549 300 314
OPERATIONS AVEC LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	40 581 172 638	39 459 828 315	44 013 360 623
OPERATIONS DIVERSES	2 304 775 873	2 931 014 972	4 055 780 271
PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	22 666 380 505	14 781 218 323	11 120 989 661
<i>Excédent ou déficit</i>	<i>894 728 566</i>	<i>- 8 164 121 569</i>	<i>- 4 777 496 430</i>
TOTAL PASSIF	104 618 375 548	90 541 247 087	92 739 430 869

Tableau n°2 : Comptes de résultats consolidés des institutions de microfinance (FCFA)

CHARGES	2005	2006	2007
CHARGES FINANCIERES	2 344 145 784	2 588 288 762	2 167 130 046
ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS	1 414 441 717	1 519 698 431	1 695 454 041
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 280 541 401	2 410 292 275	2 381 179 625
IMPOTS ET TAXES	194 045 038	288 000 849	348 195 604
CHARGES DE PERSONNEL	5 329 436 712	5 278 166 701	5 530 878 921
AUTRES CHARGES	5 358 035 204	10 257 461 749	7 945 506 237
DOTATION AUX AMORT ET PROVISIONS	4 680 151 006	5 594 034 248	5 042 464 101
CHARGES EXCEPTIONNELLES	203 257 589	710 980 384	405 574 364
IMPOT BIC	4 272 707	5 058 543	4 524 338
EXEDENT OU DEFICIT	<i>894 728 566</i>	<i>- 8 164 121 569</i>	<i>- 4 777 496 430</i>
TOTAL CHARGES	22 703 055 724	20 487 860 372	20 743 410 847
PRODUITS	2005	2006	2007
PRODUITS FINANCIERS	15 911 881 512	13 995 175 567	11 866 814 091
AUTRES PRODUITS	1 684 291 990	1 356 269 383	1 147 929 546
REPRISE SUR AMORTISSEMENT ET PROVISIONS	2 827 411 082	3 256 900 251	4 949 643 536
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 279 471 140	1 879 515 172	2 779 023 674
TOTAL PRODUITS	22 703 055 724	20 487 860 372	20 743 410 847